

CADIER **B**

REGARD SUR L'ACTUALITÉ LOCALE

**ALAIN BOUCHARD**

**Le coeur de Mme Samson**

Les pauvres de Mme Samson, eux, ne peuvent même pas avoir la "télé en couleurs", ils n'ont pas de prise de courant pour "la" brancher. Ils n'ont pas de prise de courant... parce qu'ils n'ont pas de logis.

Voilà pourquoi Mme Samson a une grande maison: parce qu'il y a beaucoup de pauvres sans logis, à Québec.

C'est une drôle d'histoire, en fait.

Quand elle était petite, Collette Samson habitait Lévis. Elle passait ses étés sur le bord de l'eau, dans la grande nature, et se disait: Je comprends pas que tout le monde ne fasse pas comme moi; c'est tellement agréable. Puis elle a compris, petit à petit, pourquoi. Elle a particulièrement compris, le jour où elle s'est rendue à la prison d'Orsainville, avec le groupe La Rencontre, visiter des détenus. Elle était veuve, ça se passait en 1974.

Durant les quatre, cinq années qui ont suivi, elle s'est rendue à la prison, chaque mardi. Un jour, quelqu'un lui a dit: "Je suis découragé, je sors de la prison, aujourd'hui".

«Découragé? Voyons, tu es libre, aujourd'hui!»

«J'aurai une valise dans les mains, mais nulle part où me rendre.»

C'est comme ça qu'est née la maison Revivre, du boulevard Langelier. Au début, ce n'était pas Revivre et ce n'était pas sur le boulevard Langelier: c'était un tout petit logement, dans la rue de l'Église. Ce fut Revivre, en 1979.

On nourrit les pauvres, on les couche (15 lits pour 50), on les blanchit. Mais on les écoute, surtout. Et on leur sourit.

C'est une résidence pour hommes, en principe. Ce qui fait qu'en pratique, les femmes viennent par la porte de derrière, chercher leur sac de provisions quotidien. Une trentaine, chaque jour.

«Mon rêve»

«J'accepte les pauvres tels qu'ils sont, raconte Mme Samson. Je n'essaie pas de les transformer. Je les fais plutôt regarder leur intérieur. Tout le monde leur a toujours dit qu'ils sont incapables de faire quoi que ce soit, moi je leur prouve le contraire.»

Ils sont souvent alcooliques, parfois narcomanes, ils ont entre 18 et... Il n'y a pas vraiment de limite. Tous déshérités, seuls dans la vie. Ou à peu près. Quelques-uns ont déjà été prospères. Certaines fois, la déchéance a commencé avec une rupture conjugale. «J'en ai un qui avait une grosse pension de l'armée et qui la donnait entièrement à sa femme, jusqu'à ce qu'il découvre qu'elle s'amusait comme une folle avec quelqu'un d'autre.»

Mais généralement, ils sont nés dans la misère. La misère de père en fils, comme dit Plume. Et ils l'ont dans la face. Dans la courbe de leurs épaules. Dans leur démarche. «Mais quand j'entends dire qu'ils sont mal habillés, glisse Mme Samson, je ne comprends vraiment pas: je les habille avec le linge que vient me porter le monde de Sainte-Foy.»

La maison Revivre est à vendre, Mme Samson en a acheté une plus grande, rue Saint-Valier. «Mon rêve se réalise enfin, dit-elle. Tout le monde aura son lit.»

Mais des gens du coin protestent. Des gens du coin ne veulent pas avoir les pauvres dans leurs jambes. Ce qui fait que les "interventions artistiques" de la haute ville se scandalisent: «Les pauvres ne sont pas épeurants, disent-ils. C'est le rôle de la société de s'en occuper.»

A ce propos, je trouve que la basse ville est particulièrement égoïste. Qu'elle cesse de garder tous les déshérités pour elle. Qu'elle partage un peu le plaisir de secourir.

Et qu'elle envoie sa prochaine maison de pauvres sur la Grande-Allée. Surtout que Mme Samson a déjà eu trois pontages au coeur.

**Pour ranimer Québec, Laval songe à déménager en partie au Séminaire**

♦ Première à offrir des solutions concrètes pour ranimer la ville de Québec, l'université Laval rapatriera à brève échéance, certains aspects de sa vocation dans le Vieux-Québec par l'implantation d'un "parc culturel" (une sorte de carrefour) rayonnant de préférence autour du Séminaire de Québec et s'engagera sans réserve à titre de partenaire, sinon de maître d'oeuvre, dans le projet de la ville d'occuper au rang de "capitale internationale".

par Marcel COLLARD

Devant la Commission Lapointe, hier après-midi, le recteur, M. Jean-Guy Paquet, s'est dit convaincu que "le développement de la région de la capitale passe par celui de la ville de Québec et que la revitalisation du centre-ville, comme la conservation du Vieux-Québec, sont des responsabilités importantes dont l'université veut assumer sa juste part".

Le sort de l'université Laval est relié à celui de la ville de Québec. Par la déconcentration des emplois gouvernementaux et les compressions budgétaires, la ville a perdu des revenus importants. De son côté, l'université a été privée de \$60 millions, dont \$33 millions furent investis à l'extérieur, particulièrement dans la région de Montréal, au cours des quatre dernières années. Pendant qu'on cherche à regrouper 80 chercheurs à l'institut d'optique, on en perdait 50 au profit de l'Institut Lamontagne, à Sainte-Flavie. «Cela équivaut bien à des centaines d'emplois à la Versatile Davie si on considère qu'un seul poste de chercheur peut créer huit ou 10 emplois secondaires», a ajouté M. Paquet.

**L'avenir économique**

M. Paquet a affirmé que "l'université était bien consciente que la constitution d'un complexe scientifique et industriel axé sur la haute technologie et la reconversion de l'économie régionale" devra s'étaler sur une période de 15 ans. Cependant, a-t-il affirmé, la nouvelle voie semble prometteuse pour la préparation des bases économiques nouvelles dont la région aura besoin pour aborder positivement les années 2000.

Après avoir fait un rappel de la contribution de l'institution à la création de plusieurs centres de recherche, les efforts de concertation avec plusieurs cégeps de la région pour développer la recherche sur l'informatique appliquée à la conception et la fabrication, le recteur a ajouté qu'une structure était sur le point de voir le jour pour favoriser les transferts de technologie entre les équipes universitaires et des entreprises.

**L'avenir culturel**

Engendrée par le Séminaire de Québec en 1852 et ayant vécu dans son milieu jusqu'à la fin des années 1940, avant de s'implanter à Sainte-Foy en raison de l'augmentation des unités disséminées dans la ville et de bâtiments souvent vétustes, l'université cherche de l'espace pour revenir dans le Vieux-Québec et créer de l'animation de diverses façons, comme les cours de français à quelque 1.000 étudiants anglophones durant l'été, des cours du programme de formation continue, éventuellement ceux qu'on prépare pour la formation des cadres et des chefs d'entreprise.

En plus de promouvoir la vie culturelle de Québec, ce carrefour culturel permettra aussi de développer une dynamique d'échanges entre chercheurs et amateurs.

«Par leur valeur historique et symbolique, ajoute M. Paquet dans le document remis à la commission, les bâtiments du Séminaire de Québec seraient tout indiqués. Le Musée du séminaire et, d'ici quelque temps, le Musée de la civilisation devront être considérés pour l'établissement de ce carrefour culturel».

Dans l'immédiat, l'université veut louer l'espace disponible (si espace il y a) et en faire l'acquisition si la corporation du Séminaire de Québec accepte de s'en départir.

**Capitale internationale**

Enfin, M. Paquet pense que la ville de Québec est perçue comme un terrain d'échange neutre et sécuritaire sur le plan international. La réputation de l'université étant bien établie, elle pourra jouer un rôle important et attirer à Québec des activités à caractère international et l'implantation d'organismes permanents. «Un tel projet, a-t-il précisé, nécessite

evidemment des démarches politiques multiples et soutenues, mais il nous apparaît plausible et stimulant...

«Plusieurs membres de la communauté universitaire appartiennent déjà à des réseaux internationaux et nous pourrions compter sur eux. C'est une aide que l'université s'engage à solliciter et à fournir si des projets semblables voyaient le jour» selon M. Paquet. L'université a aussi d'autres alliés. D'anciens étudiants provenant de 35 pays du monde connaissent bien Québec et ils y reviennent parfois à titre de ministres ou de chefs d'entreprise.

Interrogé par les journalistes, M. Paquet a clairement affirmé l'intention de l'université de prendre l'initiative de réunir les partenaires concernés si ceux-ci tardent trop à prendre les devants pour créer un comité d'action.



Le recteur de l'université Laval serre la main du président de la Commission Lapointe sur la ville de Québec.

**Le Séminaire pourrait trouver des locaux mais veut d'abord négocier**

♦ Le Séminaire de Québec pourrait trouver certains locaux susceptibles de servir à l'université Laval mais il faudrait, au préalable, que les deux parties se rencontrent et qu'elles négocient.

par Jean-Claude RIVARD

Tel est le commentaire formulé, hier soir, par le supérieur général du Séminaire de Québec, l'abbé Louis-Joseph Lépine, après que l'université Laval se fut adressée à la Commission Lapointe pour soumettre un rapport en trois volets, dont l'un est de faire du séminaire un "carrefour culturel" dans le Vieux-Québec.

Après qu'on lui eut fait lecture du communiqué de presse, émis hier par l'université, M. Lépine a déclaré en avoir appris beaucoup plus par ce document qu'il n'en savait jusqu'ici.

Il a confirmé que le Séminaire de

Québec traverse actuellement de graves problèmes financiers et que l'on cherche diverses solutions. Il a aussi confirmé que l'université Laval, aussi bien que l'Université de Québec, ont toutes deux fait savoir qu'elles seraient éventuellement intéressées à louer des locaux, si jamais le séminaire en avait de disponibles. Mais jamais, a déclaré le supérieur du séminaire, l'expression de ces desirs n'a été suivie de quelque discussion que ce soit.

M. Lépine a aussi confirmé que, dans l'immédiat, le Séminaire de Québec n'a pas l'intention d'abandonner sa mission fondamentale qui est l'éducation des jeunes, au secondaire aussi bien qu'au niveau collégial.

Il reconnaît toutefois que dans les dépendances du séminaire, il existe des locaux inutilisés, isolés les uns des autres, difficiles à gérer et à chauffer.

Si l'y a lieu de louer des parties du séminaire à l'une ou l'autre des deux universités, il faudra procéder à des aménagements internes qui nécessiteront certaines dépenses. Il faudra d'abord prendre entente, a dit M. Lépine.

L'idée de voir un carrefour culturel au séminaire est loin de déplaire à l'abbé Lépine. Ce pourrait même être une solution aux difficultés économiques de l'heure.

Il rappelle que la disparition du Quartier latin au profit du campus de Sainte-Foy, il y a une vingtaine d'années, a créé un vide jamais comblé dans le Vieux-Québec. Le retour de l'université Laval dans le Vieux-Québec pourrait être un événement heureux, estime-t-il. L'établissement du siège social de l'Université de Québec et le regroupement de ses constituantes au centre-ville le serait aussi.



**La quête**

♦ Une vingtaine d'étudiants du mouvement "Solidarité Tiers-monde" ont établi un poste de péage à l'intersection de la rue Myrand et du chemin Sainte-Foy, hier, pour recueillir des fonds pour leur séjour à Haïti et en Colombie. Il semble que leur démarche a donné des résultats, puisque automobilistes, camionneurs et chauffeurs d'autobus ont répondu à leur appel. Ce sera la troisième année que Solidarité Tiers-monde envoie des Québécois partager pendant quelque temps l'expérience du Tiers-monde.

**NOUVEAU**

A VOIR DANS NOTRE SALLE D'EXPOSITION

Le NAUTICAT 33 est un Motorsailer hauturier à gréement de ketch, possédant une autonomie d'environ 700 milles nautiques. Luxueusement revêtu de teck, doté d'une instrumentation complète, la timonerie permet une visibilité de 360° au barreau. Une deuxième barre à roue est située sur le pont arrière. Il est disponible en 7 versions différentes de 33 à 52'.

« Un bateau unique »

Vendu par

**sanfaçon yachts**

455, rue Mendel  
Sainte-Foy (Québec)  
G1X 4B9  
(418) 671-8904

**ESSAI DE 3 MOIS**  
d'un téléphone cellulaire chez G. Lebeau

**59<sup>95</sup>\$**  
PAR MOIS

Gardez le contact pour seulement 295\$\*\*, incluant les frais d'installation et l'antenne.

\*basé sur un crédit-bail de 36 mois  
\*\*remboursable à l'achat

Centre de Service **CANTEL**

**G. Lebeau**  
1400, rue d'Estimauville  
Giffard (Québec) 661-1272

**La bonne entente**

Vous faites face à une demande de séparation ou de divorce? Evitez des complications inutiles en posant des gestes prématurés. Ayez la sagesse de consulter votre avocat avant de prendre une décision sur la demande qui vous est faite.

Chaque élément de l'entente a son importance et peut être lourd de conséquences monétaires ou autres pour votre avenir. Votre avocat a l'avantage de connaître ce genre de détails. Profitez de son expérience: il saura vous faire des recommandations pertinentes à court et à long terme.

Soyez satisfait de l'entente que vous signerez.

**Le Barreau de Québec**  
Votre avocat, un partenaire de confiance.

**Bernier, Brochu, Beaudry, Bédard et Associés**  
8, Jardins Mériel, suite 1405, Québec (Québec) G1S 4N9  
Tél.: (418) 687-5810 - 688-1247 (télécopieur)

**Mes St-Hilaire, Simard, Leclerc, Caron, Gingras, Delage & Leblanc**  
220, Grande-Allée est, suite 850, Québec (Québec) G1R 2J1  
Tél.: (418) 522-4751

**André Cloutier, Anne Turgeon, Raymond Lavoie, Claude C. Boulanger, Lina Jolin, Carole Marsot et Denis Moreau**  
537, boul. Charest est, Québec (Québec) G1K 3J2  
Tél.: (418) 522-4031

**Sabourin, Savard, Kallis, Jobin, Leclerc, Paradis & Associés**  
838, rue St-Joachim, Québec (Québec) G1R 1X1  
Tél.: (418) 648-9771

REGARD SUR L'ACTUALITÉ LOCALE

# Appui au déménagement de la maison Revivre

## Le RP déplore l'égoïsme de conseillers au pouvoir

◆ Le Rassemblement populaire de Québec appuie la maison Revivre dans les démarches qu'elle a entreprises pour quitter son local de la rue Langelier.

par **Yvan LÉPINE**

Dans une lettre transmise à la responsable de l'établissement, Mme Colette Samson, et qui a été lu hier lors d'une séance du conseil municipal de Québec, les quatre conseillers du Rassemblement populaire affir-

ment qu'ils en feraient de même si l'oeuvre humanitaire avait décidé d'aménager dans un de leurs districts. "Il ne faudrait pas que des égoïsmes personnels se transforment en égoïsme collectif", écrivent notamment les conseillers de l'opposition.

Quelques minutes auparavant, les conseillers du Progrès civique, Yvon Vézina et Gérard Marcotte, avaient déposé une pétition compre-

nant plus de 300 signatures en opposition avec le projet de déménagement. M. Vézina a accusé les conseillers du Rassemblement populaire de se livrer à une bataille partisane qu'il qualifie de "petite politique".

**Adoption du règlement 3159**

Le règlement no 3159, qui oblige l'obligation d'aménager un certain pourcentage de logements de plus de deux chambres à coucher pour toute

nouvelle construction ou tout bâtiment rénové, a été adopté, hier, à la suite d'un débat houleux.

Une vingtaine d'organismes communautaires s'étaient opposés cette semaine à l'adoption du règlement, demandant une consultation préalable sur le sujet. "Nous sommes honnêtes, a déclaré le conseiller Jean-Paul Morency. Ce qui ne l'aurait pas été c'est de faire venir les gens, de les consulter, alors que notre idée est déjà faite." Pour sa part, la conseillère Winnie Frohn, appuyée par la présence de plusieurs représentants d'organismes opposés au règlement, a qualifié le geste de l'administration municipale "d'anti-démocratique".

**L'ancien CHRC**

D'autre part, le conseil a accepté que la ville se porte acquéreur, par expropriation, du lot de cadastre no 2803, là où s'élevait autrefois le bâtiment abritant la station radiophonique CHRC. L'endroit était à l'abandon depuis longtemps et le lot sera remis en vente ultérieurement. Aucun acheteur n'est encore en vue.

Enfin, le Rassemblement populaire a déposé une motion pour que la révision en cours de la charte de la ville de Québec soit débattue au conseil municipal. Le conseiller Morency a rappelé que les amendements à la charte seront proposés au législateur et que le Rassemblement populaire pourra y faire ses représentations. "Il me semble que c'est une saine idée que de ne pas aller chez papa gouvernement pour prendre des décisions sur ce qui nous concerne", a répliqué la conseillère Winnie Frohn.



**Production interrompue**  
La Société Asbestos Ltée a dû interrompre cette semaine la production à sa filiale de British Canadian, de Black Lake, après qu'un convoi de marchandises de CP Rail eut déraillé, la semaine dernière, en emportant un pilier supportant un long convoi utilisé pour le transport de résidus d'amiante. La compagnie minière a renoncé à transporter les déchets par camions en raison de la poussière dégagée dans l'environnement, comme le démontre la photo ci-dessus. Les 400 mineurs doivent retourner au travail lundi. La Société Asbestos évalue ses pertes à \$200,000. Quant à la cause du déraillement de cinq wagons, un rail cassé demeure l'hypothèse la plus sérieuse.

## Le solliciteur ne changerait pas sa décision de fermer le centre de détention de Saint-Joseph

◆ SAINT-JOSEPH — Tout laisse croire que le solliciteur général

de Québec, M. Gérard Latulippe, n'apportera aucun changement à la

décision de la fermeture du centre de détention de Saint-Joseph de Beauce, à compter du 15 juillet, comme ce sera le cas pour quatre autres centres de détention du Québec, soit: Percé, Mont-Laurier, Cowansville et Rouyn.

par **Paul-Henri DROUIN**

Toutefois, ce ne sera aujourd'hui lors d'une conférence de presse qui se tiendra au bureau du député libéral de Beauce-Nord, M. Jean Audet, à Sainte-Marie, qu'on connaîtra d'une façon définitive la position du solliciteur général du Québec, à la suite d'une rencontre qu'il a eu avec une délégation de Saint-Joseph en vue d'obtenir le maintien du centre de détention en Beauce.

Les renseignements qu'on a réussi à obtenir jusqu'à maintenant de la rencontre d'une délégation de Saint-Joseph avec M. Latulippe en présence du député Jean Audet, c'est qu'il y a eu de bons échanges et que le comité pour le maintien du centre de détention de Saint-Joseph poursuivra son action en vue de garder en Beauce une masse salariale de \$1,1 million et éviter des pertes indirectes de \$5 à \$6 millions.

Egalement, du côté du gouvernement du Québec on s'en va vers une politique générale pour diminuer le nombre de détenus et on apportera des changements législatifs.

Joint par téléphone à son bureau de Montréal, le président des agents de la paix en institutions pénales, M. Gilles Bolduc, qui n'a pas été autorisé à accompagner la délégation de Saint-Joseph, a indiqué au SOLEIL, qu'une consultation est faite auprès des agents de la paix touchés par la fermeture de cinq centres de détention du Québec et que dès la semaine prochaine son syndicat prendra position.

On se prépare dit-il, à faire une bataille au niveau provincial afin d'empêcher la fermeture de cinq centres de détention du Québec dont celui de Saint-Joseph, advenant que le solliciteur général du Québec ne change pas sa décision, a conclu M. Bolduc.

## Ste-Foy réviserait sa part dans le dossier du parc technologique

◆ Le conseil municipal de Sainte-Foy se réunira en comité plénier, vraisemblablement le 21 avril, pour étudier le dossier du parc technologique Sainte-Foy-Québec. A la suite de cette réunion de travail, le comité exécutif de la ville devrait se prononcer relativement au renouvellement de l'entente impliquant la participation de Sainte-Foy à ce projet.

de Québec, M. Gérard Latulippe, n'apportera aucun changement à la

par **Pierre MARTEL**

C'est ce qu'a indiqué hier la mairesse de Sainte-Foy, Mme Andree Boucher, au sortir d'une séance d'audiences publiques de la Commission d'étude sur la ville de Québec.

D'ailleurs, devant les membres de cette commission, la mairesse de Sainte-Foy a suggéré que le parc technologique est un exemple de projet qui pourrait relever de la compétence de la Communauté urbaine de Québec.

"Je ne vois pas dans le parc technologique un dossier municipal. C'est quelque chose qui m'appartient davantage à caractère régional. Je suis prête à partager les coûts et les bénéfices de ce projet avec les autres municipalités de la région", a-t-elle expliqué.

Rappelons que l'entente actuelle sur la participation financière des villes de Québec et de Sainte-Foy prend fin le 30 avril. Les promoteurs du parc proposent aux deux municipalités de signer une nouvelle entente de 10 ans.

Québec et Sainte-Foy assument actuellement chacun 50 pour 100 du financement du projet. Pour l'exercice en cours, ceci représente un déboursé annuel de \$150,000 pour chaque ville.

**avis de demande d'un permis d'alcool**

Règle des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1, rue Notre-Dame est, suite 9-200, Montréal, Québec H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
LAFERRIE PIERRE LEE Laboratoire LEE Dépôt no. 222 999, boul. St-Martin Laval	Permis additionnel 1 Épicerie	200, Des Cadres Québec

Le président et directeur général  
Ghislain K.-Lafamme, avocat

**Québec**

**VILLE DE CABANO TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS ET TRAVAUX DE PAVAGE**

**APPEL D'OFFRES**

Des soumissions en duplicata seront reçues par le soussigné jusqu'à 15:00 heures, le jeudi 8 mai 1986, pour des travaux d'aqueduc, d'égouts et de pavage en béton bitumineux.

- 1 530 mètres linéaires de conduites d'aqueduc.
- 1 530 mètres linéaires de conduites d'égouts.
- 34 regards d'égouts.
- Divers accessoires usuels.
- Réfection de fondation de rue et pavage.
- Nouveau pavage sur certaines rues existantes en gravier.

Les plans, cahier des charges et documents de soumission peuvent être obtenus au bureau des consultants DUPUIS, ROUTHIER, RIEL ET ASSOCIÉS INC. situé au 3333, boulevard du Souvenir, Chomedey, Laval, Québec H7V 1X1, et à l'Hôtel de Ville de Cabano, 79, rue Commerciale, Cabano, Québec G0L 1E0, contre un dépôt de 50,00\$ non remboursable en argent ou chèque visé fait à l'ordre des consultants.

De plus, chaque soumission devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission fait à l'ordre de la Ville de Cabano et d'un montant égal à 10% ou plus du prix de la soumission ainsi qu'un document émis par une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire, confirmant qu'elle émettra en faveur du propriétaire, un cautionnement d'exécution du contrat pour une valeur de 50% du montant de la soumission et un cautionnement de paiement de la main-d'oeuvre, des services des créanciers et sous-traitants pour une valeur de 50% du montant du montant de la soumission acceptée.

La Ville de Cabano ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et cela, sans encourir aucune obligation quelconque envers le ou les soumissionnaires.

**M. Gilles Ruest, Secrétaire-trésorier**

VILLE DE CABANO  
79, rue Commerciale  
CABANO, Québec  
G0L 1E0

**avis de demande d'un permis d'alcool**

Règle des permis d'alcool du Québec

Toute personne, société ou groupement visé dans l'art. 60 du Code de procédure civile peut, par écrit motivé, assermenté et transmis à la Régie, s'opposer à une demande de permis ci-après énumérée, dans les 15 jours de la présente publication, ou s'il y a eu opposition, intervenir en faveur dans les 30 jours de cette publication.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée du certificat attestant de son envoi au requérant ou à son procureur, par poste recommandée, et être adressée à: La Régie des permis d'alcool du Québec, 1281, boul. Charest ouest, Québec, QC G1N 2C9.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Endroit d'exploitation
TREMBLAY GASTON Epicier Boucher 200, av. Ste-Brigitte Ste-Brigitte-de-Laval	200 av. Ste-Brigitte Ste-Brigitte-de-Laval	200 av. Ste-Brigitte Ste-Brigitte-de-Laval
LES RESTAURANTS MARLÈVE LEE Le Bivard Roy 2900, chemin Ste-Foy Ste-Foy	1 Bar permis additionnel	2900, chemin Ste-Foy Ste-Foy
ALINE RICHARD DANI L'AMONTAGNE ET L'INDA PIGEON Chaz Maria Patisserie 3200, chemin des Quatre-Bois Ste-Foy	1 Restaurant (spectacles)	3200, chemin des Quatre-Bois Ste-Foy
SOCIÉTÉ D'INITIATIVES ET DE DÉVELOPPEMENT DE D'ALMAS INC. Érablière de St-Augustin 40 rang IX St-Augustin	1 Restaurant 1 Bar	40 rang IX St-Augustin
MARCHE ST-VALLIER INC. Marché St-Vallier inc. 435, St-Vallier Québec	1 Épicerie	435, St-Vallier Québec
ROBERT GAURON Dépôt no. 31 880, St-Cyrille Québec	1 Épicerie	880, St-Cyrille Québec
CLAUDE ERNEST Bar du Zoo 8102, av. du Zoo Châteauguay	1 Bar sur terrasse	8102, av. du Zoo Châteauguay
BRASSERIE DU QUÉBEC INC. Le Fourquet en 2962, chemin Ste-Foy Ste-Foy	1 Restaurant (à des heures différentes) 1 Bar sur terrasse	2962, chemin Ste-Foy Ste-Foy
2185 754 QUÉBEC INC. Mers Express 3700, rue du Campagne Bâtiment app. 7 Ste-Foy	1 Restaurant 1 Bar sur terrasse	3700, rue du Campagne Bâtiment app. 7 Ste-Foy

Le président et directeur général  
Ghislain K.-Lafamme, avocat

**appel d'offres**

**Gouvernement du Québec**

Les ministères se réservent le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

**Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation**

**Projet: AJ0107** — Recherche d'eau salée souterraine, Cap-aux-Méules.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégorie(s) pertinentes(s) lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de 10 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-posté à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

**Garantie de soumission exigée:** Cautionnement de soumission de 20 000 \$ au nom du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ou chèque visé de 10 000 \$ à l'ordre du ministre des Finances.

**Vente et consultation de documents:** La vente des documents sera faite à l'adresse suivante: Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Service des ressources matérielles, 200A, chemin Sainte-Foy, 1er étage, Québec (Québec), G1R 4X6, tél.: (418) 643-2340, à l'attention de Mme Christiane Pinel.

Les plans et devis sont également disponibles pour consultation aux bureaux de l'Association de la Construction de Sept-Îles, Baie-Comeau, Rimouski et Québec.

**Reception des soumissions:** La réception des soumissions sera faite à la même adresse que ci-haut.

**Date et heure de réception des soumissions:** Jeudi le 10 mai 1986 à 15:00 heures, salle 113.

**Le Sous-ministre,**  
Ghislain Leblond

**Projet: DC0149** — Construction d'un poulailler, Service de recherche en zootechnie de Deschambault.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec dans la ou les catégorie(s) pertinentes(s) lorsque requise et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de 10 \$ non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-posté à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

**Garantie de soumission exigée:** Cautionnement de soumission de 40 000 \$ au nom du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ou chèque visé de 20 000 \$ à l'ordre du ministre des Finances.

**Vente et consultation de documents:** La vente des documents sera faite à l'adresse suivante: Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Service des ressources matérielles, 200A, chemin Sainte-Foy, 1er étage, Québec (Québec), G1R 4X6, tél.: (418) 643-2340, à l'attention de Mme Christiane Pinel.

Les plans et devis sont également disponibles pour consultation aux bureaux de l'Association de la Construction de Sept-Îles, Baie-Comeau, Rimouski et Québec.

**Reception des soumissions:** La réception des soumissions sera faite à la même adresse que ci-haut.

**Date et heure de réception des soumissions:** Jeudi le 10 mai 1986 à 15:00 heures, salle 113.

**Le Sous-ministre,**  
Ghislain Leblond

Le président et directeur général  
Ghislain K.-Lafamme, avocat

**Québec**

## Après un problème de local, d'autres difficultés perturbent l'avenir du Coin du chercheur

◆ LAUZON — Après avoir éprouvé des difficultés à se trouver un local, l'organisme de bienfaisance, le Coin du chercheur, à Lauzon, a maintenant des problèmes qui menacent, une fois de plus, son existence. Le Bien-Etre social vient pratiquement d'y semer la panique, en arrêtant, le 1er avril, les prestations à une collaboratrice bénévole.

par **Gilles PEPIN**

L'affaire est entre les mains du Bureau de révision d'aide sociale, qui doit rendre une décision dans le courant de la semaine prochaine.

La semaine nationale pour la promotion du bénévolat, qui se prépare pour la période du 20 au 26 avril, mettra sûrement en évidence le fait que le dévouement oblige souvent une forte dose de courage. Et l'histoire de la boutique pour infortunés,

le Coin du chercheur, même si elle est courte de trois ans, pourra être donnée en exemple de travail bénévole doublement méritoire.

En attendant, et pour quelques jours encore, c'est dans une profonde inquiétude que vivent les sept travailleuses bénévoles assurant l'activité dans cette petite boutique de vêtements qui sont vendus à prix symboliques, au 321, rue Saint-Joseph à Lauzon. Mme Marie-Claude Jaffrézic est la seule, pour l'instant, à être privée de l'aide sociale; mais trois de ses compagnes se dévouant au Coin du chercheur doivent aussi compter sur ces prestations pour assurer la subsistance familiale. C'est le désarroi.

Mme Claire Caron-Larocque, présidente-fondatrice de cette oeuvre de charité, a alerté des journalistes, parce que, explique-t-elle, "il est inacceptable qu'un organisme très utile doive songer à abandonner pour une raison aussi stupide, qui fait que les collaboratrices bénévoles, plutôt que d'être privées de l'aide sociale, devront se résigner à rester chez-elles."

**Un appel à l'aide**

Bien entendu, Mme Claire Caron-Larocque lance un appel à la coopération, dans le but de grossir le nombre des travailleurs bénévoles au Coin du chercheur. Elle souligne que le nombre de bénéficiaires aug-

mente sans cesse, surtout depuis que le chantier maritime manque de contrat. Depuis sa création, cet organisme a répondu à plus de 20,000 demandes de gens provenant de diverses villes de la Rive-Sud. Les dons, heureusement, lui parviennent en quantité suffisante.

**Dossier incomplet?**

Malgré la confidentialité à laquelle les dossiers d'aide sociale sont assujettis, Mme Jaffrézic croit connaître la cause de son problème au bureau du Bien Etre social de Lévis. L'avocat lévisien André Girard, sympathisant aux misères du Coin du chercheur, a entrepris de ébruiller cette affaire.

En fait, on déplore qu'un agent d'aide sociale n'ait pas voulu croire que le Coin du chercheur ne donne aucune rémunération. La présidente, Mme Larocque, aurait peut-être pu attester ce bénévolat par écrit; elle ne l'a fait que verbalement, par téléphone, manquant de temps pour faire plus. Me Girard prétend que cela n'a pas été noté dans le dossier de Mme Jaffrézic et c'est ce qu'il veut vérifier devant le Bureau de révision.

Pour la présidente, l'épreuve du Bien-Etre social est arrivée à un mauvais moment. Depuis quelques semaines, elle doit passer la plupart de son temps auprès de son mari hospitalisé.

**appel d'offres**

**Gouvernement du Québec**

Les ministères se réservent le droit de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

**Services des achats du gouvernement**

Projet	Description	Livraison
6160	5085 tubes (852 m) scellant acoustique 7182 tubes (318 m) scellant type extérieur bronze et 659 tubes (318 m) scellant de silicone	Laprairie
Clôture de la soumission: 24 avril 1986 à 15 h		
6156	une (1) chargeuse articulée sur pneus (4 x 4) capacité 2,3 m <sup>3</sup>	Québec
6158	600 rouleaux de revêtement pare-vent en polyéthylène et 903 rouleaux de rubans adhésifs quincallier-croûs, vis, écrous, boulons, etc.	Laprairie
Clôture des soumissions: 25 avril 1986 à 15 h		
6157	600 m <sup>3</sup> pruche de l'Est ou pin gris, traite sous pression	Laprairie
6162	une (1) souffleuse à neige amovible motonee 1814 tonnes métriques heure.	Québec
Clôture des soumissions: 29 avril 1986 à 15 h		

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant.

Service des achats du gouvernement, Bureau des appels d'offres, 150, boul. Saint-Cyrille est, 7e étage, Québec, Qué. G1R 5K4, Tél.: (418) 643-5438.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

**Le directeur général des achats**  
Jean-Claude Carreau

**Québec**

# Commission Lapointe La concertation régionale aidera Québec à résoudre ses problèmes, soutient Ste-Foy

♦ La ville de Sainte-Foy se dit ouverte à toute tentative visant à revitaliser la capitale et elle croit que le dialogue entre Québec et ses voisins offre un bon élément de solution aux problèmes de Québec. En même temps, elle estime que les gouvernements supérieurs devront fournir les efforts financiers nécessaires pour compenser ce que cela coûte à Québec pour assumer son rôle de capitale.

par Pierre MARTEL

Témoignant devant la Commission d'étude sur la ville de Québec, la mairesse de Sainte-Foy, Mme Andrée Boucher, a soutenu qu'il était possible d'en arriver à une concertation régionale pour aider Québec à résoudre ses problèmes. C'est un rôle qui pourrait être joué par la Communauté urbaine de Québec. Toutefois, précise-t-elle, cette concertation devra se faire en accord avec la capacité de reconnaître à chaque municipalité son autonomie.

"On a tous intérêt à ce que Québec joue pleinement son rôle de capitale. Toutes ses voisines vont en profiter. Par exemple, si Québec attire beaucoup de touristes, Sainte-Foy va en profiter en raison de sa forte infrastructure commerciale et hôtelière", explique-t-elle.

Plaidant en faveur d'une CUQ qui pourrait agir comme catalyseur au niveau de la région de Québec, Mme Boucher affirme: "Il faut appor-

ter des améliorations importantes dans son fonctionnement. Mais, structure suprarégionale pour structure suprarégionale, celle-ci en vaut bien d'autres. Il est préférable, à ce moment-ci, de penser à améliorer ce que l'on a plutôt que de rêver aux avantages hypothétiques de ce que l'on a pas.

Estimant que, jusqu'à maintenant, la CUQ a surtout été l'affaire de Québec en ce sens que Québec et ses problèmes ont toujours accaparé les discussions et les préoccupations de l'organisme régional, la mairesse de Sainte-Foy suggère que la Ville de Québec s'intéresse à ce que le maire de Val-Bélair a à dire. "Québec a des problèmes. Val-Bélair en a aussi. J'estime qu'il faut aussi s'intéresser à Val-Bélair ou à toute autre municipalité de la CUQ si on veut développer un esprit régional."

### Capitale

Sainte-Foy est d'accord avec le maire de Québec lorsque celui-ci affirme qu'une capitale coûte très cher.

"Le fait d'être une capitale comporte des exigences (beauté des sites, aménagement du territoire, entretien minutieux de l'équipement urbain) et nécessite des infrastructures de toutes sortes (musées, salles de concert et théâtres). Cela coûte très cher. Un gouvernement doit aider sa ville-capitale", dit Mme Boucher.

Elle ajoute: "Dans le cas de Québec, il est impérieux que la province accepte de payer pour les frais qu'elle

gène en y faisant sieger son gouvernement. Il serait totalement injuste que les citoyens de la ville de Québec paient à eux seuls cette facture. Il ne serait guère plus juste que les citoyens de la région de Québec soient, à leur tour, appelés à prendre la relève".

### Constat

Enfin, dressant un constat sur la ville de Québec, la mairesse de Sainte-Foy croit que la situation de la capitale est loin d'être désastreuse et qu'elle pourra s'améliorer dans les années qui viennent si l'on y consent les efforts nécessaires. Le fédéral et le provincial devront consentir les efforts nécessaires. La ville de Québec devra aussi y mettre le prix.

"Des erreurs de planification notoire ont été commises dans le passé récent. En plus d'être attentive à la restauration de certains quartiers, Québec devra porter une attention particulière à l'augmentation des ser-

vices qu'elle donne à sa population. Il est de notoriété publique, qu'à ce chapitre, Québec ne manifeste pas autant de réserve que ses voisines de la CUQ", soutient le mémoire de Sainte-Foy.

### Fusions

Par ailleurs, la mairesse de Sainte-Foy ne craint pas de se voir imposer une fusion avec Québec. "Je ne crois pas aux fusions forcées", dit-elle.

En fait, les seules fusions auxquelles croit Mme Boucher, ce sont d'éventuelles fusions de Cap-Rouge et l'Ancienne-Lorette avec Sainte-Foy.

"Si jamais, les citoyens de Cap-Rouge et l'Ancienne-Lorette nous faisaient signe, on serait intéressée. Mais, pas question de forcer une fusion avec ces deux villes. De toutes façons, actuellement, il n'y a rien en ce sens dans l'air", de conclure la mairesse de Sainte-Foy.



La mairesse de Sainte-Foy, Mme Andrée Boucher.

## Le Conseil de développement propose une Communauté métropolitaine de la capitale

♦ En réponse aux tiraillements des municipalités, le Conseil de développement du Québec métropolitain propose le remplacement progressif de la Communauté urbaine de Québec et de certaines municipa-

lités régionales de comté (MRC) de la Rive-Nord et de la Rive-Sud par une "Communauté métropolitaine de la capitale", investie de pouvoirs réels et de moyens pour réaliser une véritable concertation régionale.

par Marcel COLLARD

Devant la Commission d'étude sur la ville de Québec, hier soir, le président du CDQM, M. François Hulbert, a préconisé comme solution de rechange aux problèmes actuels, un "lieu de débats et de choix politiques qui permettrait l'émergence d'un autre type de développement, d'une autre stratégie que celle du pôle de croissance qui a échoué". Il a affirmé que c'était le seul moyen d'assurer le fonctionnement démocratique de l'agglomération, de dépasser les compétitions stériles, ainsi que les querelles incessantes et coûteuses entre les municipalités.

La Communauté métropolitaine de la capitale s'étendrait de Neuville à Château-Richer sur la Rive-Nord et de Saint-Nicolas à Beaumont sur la Rive-Sud, en plus d'intégrer les MRC de Desjardins, des Chutes-de-la-Chaudière, de l'Île d'Orléans et de la Jacques-Cartier puisque l'agglomération de la capitale, selon M. Hulbert, ce sont toutes les villes de la CUQ, Lévis, Lauzon et les MRC. Disposant d'un pouvoir fiscal, elle serait dirigée par des gens élus au suffrage universel, dégagés des contingences de niveau municipal. Fort d'une légitimité politique et territoriale que la CUQ n'a jamais eue, le conseil métropolitain pourrait parler et agir au nom de l'agglomération, selon le texte du mémoire.

### Pouvoirs du CMQ

En plus des compétences ac-

tuelles de la CUQ qui seraient étendus à l'ensemble du territoire, en matière d'évaluation et de traitement des données, l'aménagement du territoire, le traitement des ordures ménagères, la promotion touristique et industrielle, l'assainissement des eaux et le transport en commun, le CDMQ ajoute au conseil métropolitain, un pouvoir dans les domaines des espaces verts, la restructuration des territoires municipaux, la voirie inter-municipale, les grands équipements (grands hôtels et centres commerciaux régionaux), l'environnement, l'accès et la protection des rives du fleuve, des rivières et des lacs, le domaine foncier, l'alimentation en eau potable et la construction de logements à prix modique.

Cela, a commenté le porte-parole du CDMQ, permettra de placer l'intérêt supr MUNICIPAL au-dessus des tiraillements et laissera aux municipalités le champ de compétences qui leur revient.

### Bilan du passé

Dans un document de 40 pages, plus quelques annexes, le Conseil de développement du Québec métropoli-

tain analyse la stratégie de Québec, visant à axer la croissance sur un pôle fort, mais qui s'avère destructrice pour le cœur de l'agglomération en provoquant une réaction de rejet au bénéfice de la périphérie par la multiplication des villes de banlieue. Il relate nombre de constats décevants pour le centre-ville et les problèmes inhérents aux transformations.

### Une situation bloquée

Finalement, avec de proposer une nouvelle structure, M. Hulbert a écarté l'idée d'un regroupement de municipalités "si souhaitable, ni politiquement possible". Il a parlé d'une "situation bloquée" et, pour resumer les déboires de la CUQ, il a affirmé que celle-ci était trop étroite pour maîtriser le développement d'une agglomération dont elle perd de plus en plus le contrôle, prisonnière des vagues étouffantes municipales des élus... divisée contre elle-même et minée de l'intérieur par les stratégies de Québec, Sainte-Foy et Charlesbourg en particulier.

Il tient les élus locaux comme responsables de cette situation et de l'absence d'esprit régional.

## Une gestion imprudente et de mauvais choix expliquent les problèmes de la ville, dit le RP

♦ Sans proposer de mesures très précises pour remédier à la situation, le Rassemblement populaire de Québec attribue les problèmes de la ville de Québec à trois causes majeures: un mauvais choix de développement, une gestion imprudente et l'échec de la concertation régionale.

par Marcel COLLARD

Devant la Commission d'étude sur la ville de Québec, hier soir, le parti d'opposition à l'hôtel de ville s'est livré à une analyse des problèmes survenus depuis le début des années 1960, au moment où Québec vivait de l'héritage du passé, sans avoir l'énergie et les ressources nécessaires pour affronter la concurrence. L'exode de la population était déjà commencé, le stock de logements avait viré pupgen-agestrie déclinant et l'assiette fiscale cessait de croître.

### Les contraintes

Comme ce fut le cas pour toute la région, selon le RP, Québec fut victime de l'étalement urbain causé par le saupoudrage des activités sur le territoire, en raison notamment d'un ensemble d'infrastructures (autoroutes, parcs industriels et autres). Québec a subi le contrecoup de la perte de 5.000 emplois en raison de la décroissance gouvernementale et sa position stratégique, de même que celle de toute la région, a été affaiblie principalement par le déplacement des grands réseaux économiques vers Montréal.

### Les causes

La densification du centre-ville,

un des éléments de la stratégie des autorités municipales, a entraîné la démolition de quartiers complets, mais à part la construction du complexe G et des hôtels durant la période faste, la ville attend encore les investissements privés et publics qui devaient suivre.

Par ailleurs, le RP se demande si la ville a réussi un bon coup en annexant les municipalités de Duberger, Les Saules, Neufchâtel et Charlesbourg-Ouest. De leur côté, les citoyens de ces quartiers ont l'impression de subventionner le reste de la ville puisque leurs propriétés sont pratiquement évaluées à la valeur marchande, comparativement à 80 pour 100, 60 pour 100 et parfois moins dans les autres districts.

Quant au "rêve d'une ville nouvelle" dans le secteur Lebourgneuf, autre élément de la stratégie fiscale, les investissements municipaux ont peu rapporté de dividendes.

La ville a aussi attendu trop longtemps avant de se décider à rentabiliser une partie de ses investissements au centre-ville pour renforcer la fonction résidentielle. De plus, le RP reproche à la ville d'avoir pris des risques trop grands en investissant des sommes considérables pour ajouter un édifice à bureaux au-dessus de la gare intermodale, alors que la demande d'espaces à bureaux n'est pas très forte.

Le RP soutient que la ville a fait preuve d'une gestion imprudente, dans une conjoncture économique très serrée, en investissant \$600.000 dans la construction d'un tunnel pour relier l'hôtel de ville et l'édifice Price. Il fait la même observation pour la réfection de Place Mgr-Taschereau et

de la contribution de \$500.000 au budget des fêtes du 375e anniversaire de Québec.

Enfin, troisième cause retenue, la concertation régionale fut un échec auquel la ville a contribué en n'assurant pas un rôle de leadership et en se repliant trop souvent sur ses propres intérêts à court terme, le plus souvent d'ordre fiscal et parfois étrangères à une préoccupation de développement économique. Ce fut le cas du schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec, "produit de nombreux marchandages et compromis entre les municipalités concernées, pendant que le développement économique se faisait souvent en dehors du territoire".

### Les voies de redressement

A ce chapitre, le RP recommande à la commission d'explorer certaines avenues, comme une expansion du secteur résidentiel par un programme d'action faisant confiance aux groupes de citoyens, aux coopératives et aux organismes sans but lucratif, une gestion plus serrée pour atténuer le taux élevé de taxation; l'avènement d'un véritable mouvement de concertation du monde municipal et d'un appui du gouvernement du Québec dans la reconstruction du centre-ville.

## Le CRD: Québec a eu sa part

Le Conseil régional de développement du Québec a soutenu que la ville de Québec ne devait pas recevoir un traitement particulier, sauf dans le cas de certaines manifestations à caractère national. Il a dit que la ville avait fait preuve d'habileté en obtenant la création de la Commission Lapointe, mais que la même tactique se répète depuis 1960. Québec, a relaté le CRD, a obtenu 52 pour 100 de la part de fonds de développement régional dépensée dans la région administrative, ce qui constitue un déséquilibre inacceptable.

gionales de la région administrative.

**la Baie CORRECTIONS**

Veillez prendre note des corrections suivantes à apporter au feuillet "Les jours des sabbatins d'avril" publié par la Baie.

**Page 2. Les tee-shirts à 9,99** pour hommes seront en vente à partir du 17 avril. Nous acceptons les commandes dès maintenant.

**Les chemises sport à 12,99** pour hommes seront en vente à partir du 17 avril. Nous acceptons les commandes dès maintenant.

**Les chemises sport Fox à 12,99** pour hommes seront en vente à partir du 17 avril. Nous acceptons les commandes dès maintenant.

**Page 3. Les jeans Baymart à 21,99** seront en vente à partir du 17 avril. Nous acceptons les commandes dès maintenant.

**Les chaussettes de ville assorties à 1,99** la paire seront en vente à partir du 17 avril. Nous acceptons les commandes dès maintenant.

**Page 4. Les bagages Travelway à 12,99** ne seront pas en vente à Place Versailles.

Nous regrettons ces inconvénients.

**la Baie CORRECTIONS**

Veillez prendre note des corrections suivantes à apporter au cahier "Mode printemps" publié par la Baie le 9 avril 1986.

**Page 4. Les chemises sport Trendman à 15,99** seront en vente à partir du 18 avril. Nous acceptons les commandes dès maintenant.

**Page 5. Les polos South Channel à 15,99** seront en vente à partir du 18 avril. Nous acceptons les commandes dès maintenant.

**Page 6. Les coordonnées Threds - blousons à 39,99 et pantalons à 27,99** - seront en vente à partir du 18 avril. Nous acceptons les commandes dès maintenant.

**Page 10. Les bijoux en argent sterling** - collier à \$40 et bracelet en prime - seront en vente à partir du 11 avril. Nous acceptons les commandes dès maintenant.

**Page 12. La mousse à rasage Bogart**, 140 g à 19,50, ne sera pas en vente.

**Pages 14-15. Shorts et corsages 7-14** pour fillettes. Le prix ord. devrait se lire prix après-solde 6,99 ch.

**Page 16 - No 1. Le canapé et la causeuse Bauhaus** ne seront pas en vente. Les tables d'appoint seront en vente à partir du 28 avril. Nous acceptons les commandes dès maintenant.

**Page 17 - No 1. Le modulaire** sera en vente à une date ultérieure. Nous acceptons les commandes dès maintenant.

**No 2. Causeuse** - Le prix ord. devrait se lire prix après-solde \$649. Fauteuil - Le prix ord. devrait se lire prix après-solde \$449.

**Page 18. Chambre à coucher Scandia. La table de chevet et la base de lit** seront en vente à partir du 28 avril. Nous acceptons les commandes dès maintenant.

**Page 20. Le prix ord. de la chaise à empiler Locarno** devrait se lire prix après-solde \$55.

Nous regrettons ces inconvénients.

**loto-québec** Demande de propositions No 86-504

**RÉVISION**  
Pour le 23 avril 1986 avant 11h, heure locale

**SERVICES DE CONSEILLERS EN INFORMATIQUE POUR UNE PÉRIODE DE DOUZE (12) MOIS**

Loto-Québec est à la recherche de spécialistes dans le domaine de l'informatique et plus spécifiquement dans:

- Le soutien des logiciels d'exploitation et des logiciels de l'environnement de la gestion et du développement.
- La planification, réalisation et optimisation des logiciels d'exploitation et des équipements informatiques de l'environnement de la gestion et du développement.
- Le soutien des logiciels d'exploitation et des logiciels de l'environnement des Jeux.
- Le soutien technique de l'environnement des Jeux.

Toutes les conditions de cette demande de propositions sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et qui peut être obtenu, contre un paiement non remboursable de 100\$, présenté sous forme de chèque visé ou mandat établi à l'ordre de Loto-Québec, du lundi au vendredi, entre 9h et 16h, à l'adresse suivante:

Loto-Québec  
Service de l'approvisionnement  
19e étage  
500, rue Sherbrooke ouest  
Montréal (Québec)  
H3A 3G6

Seules les personnes, sociétés ou compagnies ayant un bureau d'affaires au Québec et qui rencontrent les critères d'admissibilité sont admises à soumissionner. Loto-Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre proposition reçue.

Il est à noter qu'une séance d'information aura lieu le 14 avril 1986 à 10h. Toute information peut être obtenue auprès du soussigné au numéro suivant: (514) 282-8000.

**Serge Ouellette**  
Chef de l'approvisionnement  
Émis le 11 avril 1986

**carrières et professions**

POUR FAIRE PARAÎTRE VOS ANNONCES DANS CETTE PAGE

COMPOSEZ **647-3270** OU ÉCRIVEZ À CARRIÈRES ET PROFESSIONS LE SOLEIL LTÉE. C.P. 1547, QUÉBEC, QUÉ. G1K 7J6

Toutes les annonces publiées dans ces pages sous la rubrique Carrières et Professions sont assujetties à la loi numéro 50. Les emplois annoncés s'adressent donc aux hommes et aux femmes.

**SECRETARE**  
Une compagnie en pleine expansion est à la recherche d'une (e) candidate(e), sténodactylo, parfaitement bilingue et possédant un minimum de 3 ans d'expérience.  
Salaire selon votre compétence. S'il vous plaît, envoyez votre curriculum vitae à:  
Dépt 2095, Le Soleil 390, St-Vallier est Québec G1K 7J6

**HYGIÉNISTE DENTAIRE**  
Sommes à la recherche d'une personne exceptionnelle, désirant travailler en équipe dans une clinique progressiste.  
SVP faire parvenir curriculum vitae à:  
Dr Pierre Boucher  
1082, boul. des Chutes Beauport, (Québec) G1E 2G1

**LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES MONSIEUR WATT (CANADA) INC.**  
RESPONSABLE DES CHANTIERS

TÂCHE:  
— Exécution des travaux  
— Recrutement et mise à pied  
— Application des lois, règlements et décret  
— Suivi des chantiers  
— Suivi de l'inventaire  
— Responsable du rouling et de l'outillage

EXIGENCES:  
— Minimum formation collégiale ou équivalent  
— Expérience préférable  
— Facilité de communication (verbal et écrit)  
— Leadership

SALAIRE:  
— À discuter selon formation et expérience.  
Faire parvenir votre curriculum vitae pour le 18 avril 1986 à:  
**LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES MONSIEUR WATT (Canada) Inc.**  
420, rue des Chutes  
Bernières G0S 1C0  
Att.: Roger Gosselin

Courtier d'assurances générales recherche  
**SOUSCRIPTEUR DE LIGNES PERSONNELLES**  
avec dactylo  
Faire parvenir curriculum vitae à  
Dépt 2099 — Le Soleil  
390, St-Vallier est, Québec G1K 7J6

Hôtel de la région de Ste-Foy recherche  
**AUDITEUR(TRICE) DE NUIT**  
Expérience requise bilingue, connaissance de NCR-250  
Communiquer avec M. Christian Nollet au  
**653-5234**

**AGENT**  
Distributeur de tapis recherche agent bilingue pour la région de Québec et du Lac-St-Jean.  
Cette personne devra être reliée au domaine de la draperie, du meuble et du tapis.  
Pour information, appelez M. Heller  
**(514) 735-1356**

**Auberge en périphérie de Québec, à la recherche d'un(e) DIRECTEUR(TRICE) HÔTELIER(E) avec expérience**  
Faire parvenir curriculum vitae au:  
**C.P. 459, Lac-Beauport GOA 2C0**

# LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil et Editeur  
**JACQUES-G. FRANCOEUR**  
 Rédacteur en chef et Editeur adjoint  
**ALAIN GUILBERT**

Président et directeur général  
**PAUL-A. AUDET**  
 Directeur de l'information  
**GILBERT ATHOT**

Vice-président et trésorier  
**CHARLES-A. POULIN**  
 Directeur de l'édition  
**JACQUES DUMAIS**

## Inutiles jusqu'à en mourir

Dans certaines municipalités, les centres d'hébergement pour personnes âgées sont construits à proximité des cimetières. Il ne faut pas bien sûr y voir là d'intentions malveillantes, mais au contraire le résultat de la générosité des autorités paroissiales qui offrent souvent gratuitement le terrain pour construire le centre.



par  
**Vincent CLICHE**

Pourtant, ce phénomène ne peut qu'accentuer l'image que les plus jeunes se font de ces lieux d'hébergement: des corridors vers la mort.

Les conclusions d'une enquête menée par la sociologue Astrid Lefebvre-Girouard, dont Le Soleil avait dévoilé les grandes lignes en juin 1985 et qui furent reprises cette semaine au cours du colloque provincial des centres d'hébergement, ne laissent également pas beaucoup de place aux illusions. Plus de la moitié des personnes âgées vivant dans un centre d'hébergement ne peuvent s'adapter totalement à leur environnement. Autrement dit: elles s'y ennuient à mourir.

Plusieurs facteurs concourent à l'inadaptation des personnes hébergées. Les comportements du personnel de ces centres arrivent en tête de liste après l'ennui. Viennent ensuite la rigidité des règlements, l'impossibilité de s'entourer de biens personnels, de créer son décor, et, enfin, les conflits entre les bénéficiaires eux-mêmes résultant souvent de la présence de grands malades ou de personnes confuses ou encore d'un manque d'homogénéité sociale.

Dans la majorité des centres d'hébergement, la solution la plus facile et la mieux acceptée par l'Etat-pourvoyeur pour masquer ces troubles d'adaptation est le recours systématique aux pilules. Il n'est donc pas étonnant que plus de la moitié des personnes interrogées par la sociologue prennent des tranquillisants ou des neuroleptiques. Pourtant, l'absorption de certains médicaments susceptibles de provoquer de la dépression, de la confusion, des hallucinations, de la dépersonnalisation et même de la paranoïa ont une forte incidence négative sur l'adaptation.

Il y a là un cercle vicieux souvent dénoncé, mais tenace tant qu'il bénéficiera de l'appui de l'Etat, des médecins et des directeurs des centres d'hébergement.

Cependant, toutes ces études sur la vie dans les centres d'hébergement et sur les façons de la rendre la plus agréable possible pour nos parents ou nos grands-parents passent sous silence la question fondamentale concernant le bien-fondé de ces lieux souvent qualifiés de ghettos servant à parquer les vieux devenus indésirables.

Il faut bien se rendre compte qu'il s'agit d'un choix de société. Dès lors qu'on a décidé qu'une personne âgée de 65 ans, et parfois plus jeune, n'a plus rien à apporter à la société, qu'elle devient une nuisance, il est tout à fait normal de chercher à l'écart, sinon à la faire disparaître, le plus humainement possible.

Si tous les sociologues, travailleurs sociaux et créologues acceptaient cette réalité de notre comportement social, ils auraient déjà fait un grand pas vers leur objectif de rendre les personnes âgées plus heureuses. Celles-ci meurent d'ennui de se sentir inutiles.

Il est vrai que les centres d'hébergement procurent la sécurité physique à ces personnes. Mais on aura beau vouloir améliorer leur environnement, essayer de tromper leur ennui par du bricolage ou des jeux, faciliter leur adaptation à la vie du centre, il leur manquera le plus important: le sentiment d'être utile à la société entière.

Lorsque le matin, une personne se lève sans projets en tête, elle est déjà morte. Cela explique en grande partie le taux élevé de suicides chez les jeunes chômeurs, mais également la tendance qu'ont les vieux de nos centres publics, conventionnés ou privés de se laisser mourir.

### BLOC-NOTES

## Les passoires

Le journaliste Bertrand de la Grange, de Radio-Canada, a démontré à la face du monde que les aéroports de Mirabel et de Dorval sont de véritables "passoires à terroristes". Il a pu, à plusieurs reprises, franchir toutes les étapes d'embarquement avec un pistolet de départ dans ses bagages à main et deux faux bâtons de dynamite sur lui.

De plus, le journaliste, qui a deambulé dans les deux aéroports pendant deux semaines pour examiner les habitudes et les méthodes de travail des agents de sécurité, a réussi à s'introduire facilement dans des zones complètement interdites aux personnes non autorisées et à faire partir sa malle pour New York alors que lui est resté à Montréal. Il a relevé aussi de nombreuses faiblesses sur la sécurité à l'extérieur, notamment la possibilité pour un terroriste de commettre un attentat contre un appareil américain et d'avoir le temps de se sauver.

Le premier ministre Mulroney et son ministre des Transports se sont empressés de rassurer les voyageurs en affirmant que le fédéral allait resserrer la sécurité dans les aéroports, étant là une de ses obligations. Pourtant, l'an dernier, le ministre des Transports tenait un langage identique, examinait la possibilité d'étendre les mesures de sécurité à l'intérieur des appareils et ordonnait une triple vérification des bagages: mécanique, par rayons-X et à l'aide de chiens entraînés à cet effet. Il faut croire que le lourd déficit de \$700 millions des aéroports fédéraux aura incité le gouvernement à ralentir ses élans puisqu'il parle plutôt de confier la responsabilité des aéroports à des administrations indépendantes.

Pourtant, on sait, depuis l'été dernier, que le Canada peut servir de pivot au terrorisme aérien international. Il faut plus que des déclarations de bonnes intentions et que des agents de sécurité mal entraînés et mal payés pour contrer des révoltés démentés aux tactiques de plus en plus sophistiquées qui choisissent d'innocents voyageurs comme cibles; surtout que les plus cinglés parmi eux sont prêts à se sacrifier pour leur cause.

L'avenir de l'industrie aéronautique repose sur la rapidité du transport aérien, mais aussi sur la confiance des usagers. Il devient impérieux de consacrer le maximum d'efforts pour mettre au point des techniques rapides et sûres de contrôle qui évoluent aussi rapidement que celles des agresseurs. Le gouvernement fédéral ne doit pas hésiter non plus à se substituer à l'entreprise privée qui a été loin de prouver son efficacité dans ce dossier. Par contre, il faudra résister à la tentation de militariser nos aéroports, à ce stade-ci, de crainte d'en chasser la clientèle.

Vianney DUCHESNE

"QUEL FLAIR! MOI, JE N'AURAIS PAS PENSÉ À LUI FAIRE OUVRIR SA MALLE! Y A LONGTEMPS QUE VOUS TRAVAILLEZ À MIRABEL?"

"MOI? JE TRAVAILLE À RADIO-CANADA."



### POINT DE VUE SUR L'ÉCONOMIE

## Un monde financier perturbé



par  
**Claude MASSON**  
 Collaboration  
 spéciale

C'est sans doute le propre de toute institution d'être périodiquement mise à l'épreuve et de profiter de l'occasion pour évaluer ses forces et ses faiblesses, avec l'espoir d'en ressortir grandie. Or on a la nette impression que le monde de la finance et du crédit vit actuellement une phase de ce genre. Plus que toutes les autres institutions, cependant, ce monde préfère les eaux calmes. Le rythme de croisière. Les bouleversements structurels d'importance majeure ont tôt fait de réveiller ses réflexes défensifs parce qu'il sait que son fonctionnement repose sur des réalités fragiles: le crédit et la confiance. Et il sait aussi devoir compter sur un minimum de solidarité entre ses membres.

La lecture des événements nous donne une longue liste de signes troublants. Retenons-en quelques-uns. Le phénomène de l'endettement des gouvernements est déjà bien connu. Ainsi, aux Etats-Unis, la dette du gouvernement fédéral a atteint

une valeur égale à 40 pour 100 du produit national brut américain en 1985; il s'agit d'une augmentation de 12 points en pourcentage depuis 1981. Aux Etats-Unis toujours, et en liaison étroite avec ce qui précède, on estime maintenant que la dette due aux étrangers atteindra \$500 milliards vers la fin des années 80. Enfin, la progression de la valeur de l'endettement privé par rapport au produit national brut des Etats-Unis a été récemment très substantielle, bien qu'inférieure à celle de la dette publique.

Par ailleurs, les difficultés rencontrées par certaines institutions financières font plus facilement la manchette. Aux Etats-Unis, un nombre croissant d'institutions d'épargne sont en difficulté, du moins dans certains Etats. Au point que l'organisme chargé d'assurer leurs dépôts serait lui-même dans une situation pour le moins délicate. On veut bien rassurer les épargnants en leur disant que le gouvernement veille au grain, mais le malaise est évident.

Au Canada, un communiqué laconique nous annonçait récemment que la Banque du Canada a dû augmenter fortement ses avances et prêts à certaines institutions financières. Il y a donc, quelque part dans le système, d'importants pro-

blèmes de liquidité. Et le maintien à un bas niveau du prix du pétrole constitue une menace sérieuse pour des géants canadiens comme Dome Petroleum. Leurs créanciers ne peuvent faire autrement que de réfléchir sur les sommes impliquées. Dans le cas de Dome, par exemple, l'endettement s'élève aux environs de \$6 milliards et le tiers de ces créances est détenu par deux grosses banques canadiennes.

Au plan international, la forte baisse du prix du pétrole fait des gagnants et des perdants. Parmi les premiers, il faut ranger les pays en développement importateurs de pétrole. D'une part, leur facture pétrolière est en baisse et, d'un autre côté, l'espoir de taux d'intérêt plus bas et d'une croissance économique plus forte dans les pays industrialisés signifie, pour eux, un allègement du fardeau que constitue le service de leur dette extérieure et des possibilités d'exportations accrues.

Les plus mal pris sont les pays exportateurs de pétrole criblés de dettes: le Mexique, le Venezuela et le Nigeria, par exemple. Si le prix moyen du pétrole avait été, en 1985, de \$15 le baril (au lieu de \$27), les principaux pays en développement producteurs de pétrole auraient

connu un manque à gagner d'environ \$28 milliards en recettes pétrolières. Or le prix actuel du pétrole se situe aux environs de \$12 le baril.

L'état de nervosité prévalant sur les marchés financiers s'explique donc aisément. On n'a certes d'autre choix que de faire confiance à l'avenir. L'idéal pour tous serait une succession de plusieurs années de forte croissance économique dans les principaux pays industrialisés.

L'importance relative du niveau d'endettement actuel et des problèmes de confiance qu'il soulève serait ainsi atténuée.

Au fait, nous sommes pour ainsi dire condamnés à vivre ce scénario. Autrement, bien loin de l'idéal déjà mentionné, un autre scénario, moins réjouissant, nous attend: une intervention accrue des gouvernements pour aider à la consolidation de l'édifice financier et, par voie de conséquence, une combinaison quelconque d'inflation, de fardeau fiscal accru pour l'ensemble des contribuables ou d'endettement encore plus élevé de l'Etat et, tôt ou tard, une forte probabilité de récession majeure.

● Claude Masson est professeur d'économie à l'université Laval.

### REVUE DE PRESSE FRANÇAISE

## Premier choc de la cohabitation

PARIS (AFP) — La cohabitation entre le président socialiste François Mitterrand et le premier ministre néo-gaulliste Jacques Chirac, après la déclaration de politique générale de celui-ci devant le parlement, était, hier matin, à la une de la presse parisienne.

Le Parisien libéré (informations générales) remarque que "Jacques Chirac a obtenu, comme prévu, la confiance de l'Assemblée nationale. De la confiance de sa majorité, le premier ministre aura bien besoin dans ce combat qu'est décidément la cohabitation. D'accord sur la règle du jeu, les deux partenaires ne le sont pas sur la façon de l'appliquer".

Selon Le Matin (socialiste), "à écouter Jacques Chirac ou à relire son texte, on mesure l'étendue des changements qu'il veut imposer au pays. Il ne s'agit pas seulement de faire marche arrière. Il s'agit aussi d'établir un ordre nouveau, sécuritaire, intolérant, xénophobe, répressif. (...) Le plus inquiétant, c'est la philosophie qui inspire le nouveau pouvoir, son état d'esprit

autoritaire (...), sa hâte fébrile, comme si, au terme d'une traversée du désert qui a duré cinq ans, s'ouvrait une vanne énorme par où s'engouffrent tous les débordements d'une droite enfin libérée de ses complexes d'infériorité".

Pour Le Quotidien de Paris (droite indépendante), "tout l'acquis des réformes socialistes est remis en question sans que pour autant la France ne se retrouve dans l'état où elle était avant mai 1981. On n'est pas revenu à la case départ, il ne s'agit pas d'une restauration: les réformes que s'approprie à mener Chirac vont en effet créer un cadre qui n'a rien à voir avec le libéralisme timide de l'époque giscardienne. Les conditions sont réunies pour le départ d'une expérience absolument nouvelle. C'est dans ce choix que le premier ministre a montré hier sa force".

Avec les ordonnances, estime Les Echos (informations économiques), "aujourd'hui, le conflit est ouvert puisque les intentions du chef de l'Etat sont directement contradictoires avec celles du chef du gouvernement qui entend "aller de l'avant" mal-

gré l'obstacle présidentiel sur ce terrain. C'est le premier véritable accroc de la cohabitation. Il est intervenu plus vite que prévu. (...) Cette atmosphère conflictuelle ne conduira probablement pas au pire. Elle montre simplement que la cohabitation est plus douloureuse que Jacques Chirac et François Mitterrand avaient bien voulu jusqu'alors le dire".

L'Humanité (communiste) affirme: "M. Chirac n'est pas le premier ministre de la France, mais le premier ministre du veau d'or. Et notre pays est désormais gouverné dans l'étable où l'on gave l'idole: la Bourse. (...) Et comme toujours quand le navire est "barré" à droite, le vocabulaire de la répression prend le pas sur celui de la justice, la philosophie de l'autorité se substitue à l'esprit de la démocratie, les accents du racisme d'Etat répandent leur vilain fumet".

"Un conservateur qui conserve" titre "Libération" (indépendant de gauche): "on constate que la restauration annoncée, et même ouvertement

proclamée, n'oublie pas qu'elle avance sur des oeufs. Chef d'orchestre du "retour de la droite", Chirac se devait de montrer que sa boîte avait conservé une bonne droite. (...) Toutefois (...) Chirac a choisi d'arrondir les angles autant que faire se peut (...). Moins d'un mois après les législatives, Chirac a mis fin au prolégomène. La participation gouvernementale reste à jouer, mais le ton est donné. Et il est sans ambiguïté... quant à sa volontaire ambiguïté".

Enfin, "Le Figaro" (droite) écrit: "La cohabitation incline à éviter la polémique. On ne parle pas de corde dans la maison d'un pendu. Une telle fermeté, alliée à tant de sérénité, en aura surpris plus d'un. (...) De fait, Jacques Chirac a fixé avec la plus grande précision le calendrier. Ce n'est pas seulement un plan d'action, proche des préoccupations des Français, mais un projet de société, dont on apprécie la hauteur de vues. (...) Ce fut un grand discours. Mais les espoirs qu'il fera naître dans le pays font obligation au nouveau premier ministre de ne pas les décevoir".

# VOTRE PAGE

Le Soleil publie avec plaisir les opinions de ses lecteurs et de ses lectrices. Les lettres doivent être signées et accompagnées des nom, adresse complète et numéro de téléphone de leurs auteur(s). LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et d'abréger les lettres. Priorité sera donnée aux lettres courtes. Adresser à: Votre page, LE SOLEIL, 390, rue St-Vallier est, Québec G1K 7J6. Téléphone: 647-3368.

## L'IMPÔT DENTAIRE

# Une dent contre Mme Lavoie-Roux

(Lettre adressée à la ministre Thérèse Lavoie-Roux)

Le 27 mars, vous annonciez que les parents dont les enfants (de moins de 16 ans) fréquenteraient le dentiste, auraient à payer un impôt spécial. Aussi, que le budget affecté aux soins dentaires serait réduit de \$30 millions. Si c'est le cas, cela représente une diminution d'environ le tiers du budget actuel.

Serait-ce dû au fait que vous n'êtes pas renseignée sur la situation dentaire au Québec? Malgré une amélioration de la santé dentaire des enfants québécois, nous avons encore (je

crois...) le triste record d'avoir les dents les plus en mauvais état en Amérique du Nord.

Je comprends que vous êtes une ministre "novice" mais vous devriez vous renseigner avant de prendre une décision aussi grave. Votre prédécesseur, M. Chevrette, avait compris que c'était important d'améliorer la santé dentaire de nos enfants. Quand certains soins dentaires ont été coupés aux enfants de 15 ans et plus, cela a amené une diminution très marquée de fréquentation des dentistes. Donc l'état des dents de cette catégorie d'âge se détériore. Si, en plus, vous pénalisez les enfants de

moins de 15 ans, nous allons avoir des générations d'édentés comme actuellement. En effet 75 pour 100 des personnes âgées au Québec n'ont plus de dents. (...)

Et vous voulez que nos enfants risquent d'avoir tous ces problèmes un jour?

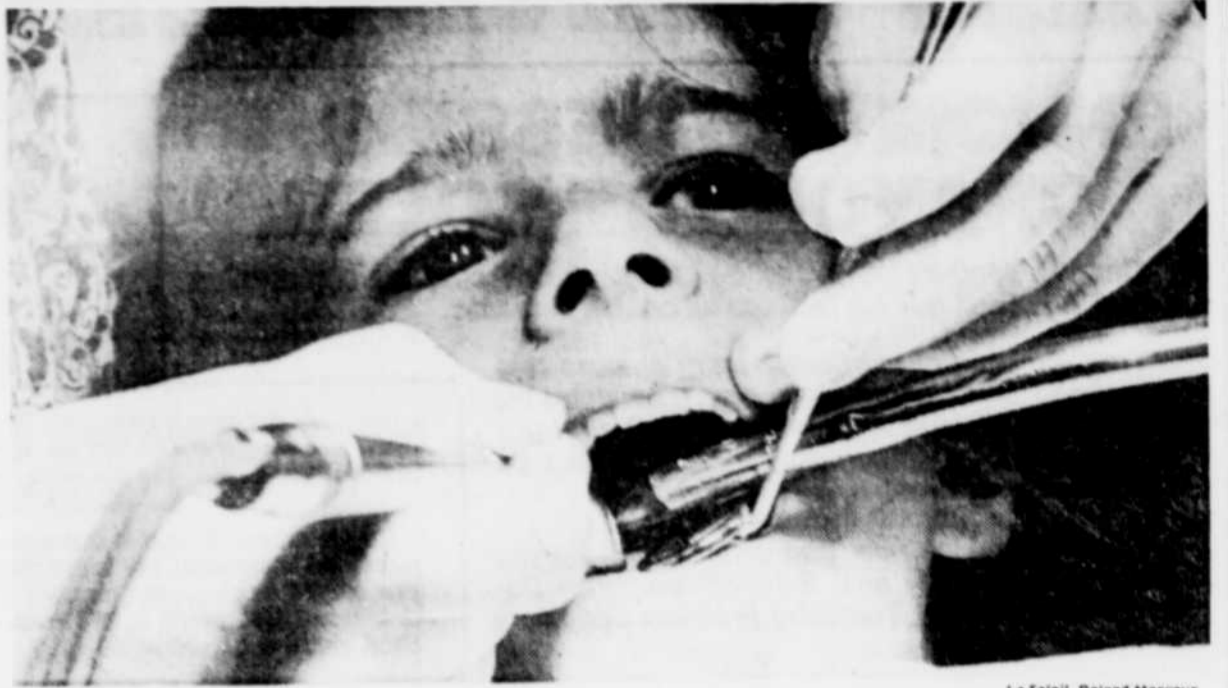
Pourquoi ne pas taxer les suceries comme vous savez si bien le faire avec l'essence ou l'alcool. Pourquoi ne pas couper dans d'autres secteurs. Comment ça coûte par exemple à votre ministère l'hospitalisation de certains alcooliques à toutes les fins de semaine?

Pour le mieux vivre de nos enfants, j'espère Mme la ministre que vous continuerez le système actuel de soins dentaires sans coupures et sans taxer les parents dont les enfants bénéficieraient de tels soins.

Si vous taxez les parents selon le nombre d'enfants, vous devriez en même temps leur donner le même nombre de votes de façon à ce qu'ils vous fassent peut-être regretter votre attitude aux prochaines élections.

D'un dentiste et administrateur de l'Association des chirurgiens-dentistes de la région de Québec.

**Majella Gosselin  
Saint-Georges  
de Beauve**



Le Soleil, Roland Morcos

# Changez de parcours!

(Lettre adressée à Mme Thérèse Lavoie-Roux)

Nous vous écrivons pour vous faire part de notre stupéfaction suite à vos déclarations au sujet de la surimposition des familles pour défrayer le coût des soins dentaires de leurs enfants.

Il nous semble inconcevable, venant d'un ministre qui jusqu'alors nous semblait si préoccupé de la justice familiale et sociale, que de telles mesures aient pu être envisagées. Cette surtaxe irresponsable ne se justifie d'aucune façon. Les gains qui seront réalisés sont disproportionnés par rapport aux conséquences très graves d'une telle politique sur la santé des

enfants et l'éducation des parents (...)

Vous avez mentionné que vous ne toucherez pas à la gratuité universelle des médicaments pour personnes âgées. Pourquoi? Trop de médicaments sont consommés sans nécessité par cette tranche de la population selon l'Ordre des pharmaciens. Pourquoi ceux qui en ont les moyens ne paieraient-ils pas de leur poche? C'est un scandale de s'attaquer aux familles de qui dépend la société plutôt que de réduire, selon les besoins réels, les mille avantages dont profitent les gens âgés et de rationaliser les services souvent inutiles et coûteux dont ils bé-

néficient comme les médicaments gratuits universels et à volonté?

Connaissant votre grand sens de l'équité et votre souci de ne pas engager les politiques gouvernementales sur des sentiers aussi dangereux qui peuvent saper la crédibilité du gouvernement et la vôtre, nous espérons que d'autres formes d'économies seront adoptées afin de récupérer ces 24 millions. Quelques idées: abolition de l'exemption de personne mariée pour les religieux, mesure fiscale ridicule et socialement injuste quand on songe à leur statut de célibataire, imposition des revenus des communautés religieuses, pourquoi les exempter? de même que les paroisses, réintroduction de l'impôt sur les successions, imposition des gains de loterie, taxe ascenseur sur des biens de luxe comme des voitures sport et de haut de gamme, des manteaux de fourrure, des croisières luxueuses, etc. Tout mais ne pas s'attaquer aux familles qui sont la manne de la société et qui font déjà suffisamment de sacrifices comme cela comparé aux célibataires, peu importe leur revenu, afin de pouvoir rencontrer toutes les dépenses qu'entraîne la présence d'enfants.

Nous aurions cru que vous vous seriez opposée avec force à pareille aberration de récompenser le manque de soins aux enfants. Nous espérons cependant qu'il n'est pas trop tard pour changer de parcours et c'est dans cet espoir que nous vous écrivons, ajoutant notre voix au tollé de protestations qui fusent de toutes parts.

Pour le réseau d'action et d'information pour les femmes (RAIF)...

**Michel Morel,  
Secrétaire de la COFAQ  
Montréal**

**Chantal Ouellet  
Sillery**

# Le coup de pied

Jacques Parizeau avait jonglé avec l'idée d'un ticket modérateur dans les services de santé. Pierre-Marc Johnson aussi. Mais l'un et l'autre avaient résisté à la tentation. Il ne fallait pas qu'on puisse dire que le Parti québécois cafouillait dans le dossier des services de santé comme il l'avait fait dans le cas de son option constitutionnelle. Un certain honneur empêchait qu'on sabote les acquis d'une politique sociale intelligente et avant-gardiste.

Madame Thérèse Lavoie-Roux va au-delà de la tentation. Elle va jusqu'à taxer les enfants qui ont besoin de soins de santé. Ils apprendront, gamins et gamines, que la carie dentaire est un délit qui se paie. C'est de la pédagogie musclée. On ne se brosse pas assez les dents, alors que les parents paient l'impôt. Un impôt sélectif, qui, paraît-il, ne frappera que ceux et celles qui se sont

accordé le luxe d'avoir des enfants. L'Etat continuera de payer pour les avortements, mais on taxera les enfants bel et bien vivants.

Cette étrange politique familiale n'a sans doute aucun précédent dans les pays civilisés. Dans le Québec dépeuplé et vieillissant, la mesure pénale de la nouvelle ministre rappelle le coup de pied de l'âne dont il est question dans une fable de La Fontaine.

Mais je demeure persuadé qu'il faudra faire encore plus bête que ça pour en finir avec ce pays qui s'entête à ne pas mourir et où quelques irréductibles continuent de mijoter des projets d'avenir.

Ce qui inquiète, c'est que dans le genre du plus bête possible ce gouvernement ne semble pas au bout de ses ressources.

**Louis O'Neill  
Québec**

# ...de la honte

(Lettre adressée à l'éditorialiste Raymond Giroux du SOLEIL)

Je partage pleinement l'opinion que vous exprimez dans l'éditorial du 1er avril 1986. Il est vraiment honteux qu'un gouvernement quel qu'il soit crée un impôt réservé exclusivement aux parents.

Dans cette province très particulière, dans ce Canada où notre nation n'assume même plus notre survie collective, la survie de notre nation ne semble pas intéresser ce gouvernement libéral. Comment s'en surprendre, les électeurs libéraux étant les

mêmes au fédéral qu'au provincial. Souvenons-nous de l'acharnement à nous détruire qu'ils ont démontré lors du rattachement unilatéral de la constitution.

Il est trop tard pour moi, j'ai fait ma part. J'ai déjà deux enfants, je ne peux m'en défaire, mais je me souviendrai du parti qui a imposé les parents au lieu de les aider, comme je me suis souvenu du parti qui avait créé le premier déficit au fédéral.

**Marc Lapointe  
Charlesbourg**

# Décision anti-familiale

(Lettre adressée à Mme Thérèse Lavoie-Roux, ministre de la Santé et des Services sociaux)

C'est sous le coup d'une vive indignation, mêlée d'inquiétude, que la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ) vient protester ici contre la décision de votre ministère d'imposer à la source les soins dentaires destinés aux enfants de moins de 15 ans.

Nous considérons qu'il s'agit là d'une mesure très nettement anti-familiale, allant à l'encontre des besoins réels de la population. Cette mesure s'avère d'autant plus inquiétante qu'elle vient de vous qui êtes précisément responsable de la politique familiale au sein du gouvernement!

Les familles du Québec regroupées au sein de la COFAQ ont peine à croire que les "financiers" (comme se définit lui-même le président du Conseil du

trésor) n'aient pu faire preuve d'un peu plus d'imagination et se soient vus contraints de sabrer dans les dépenses d'un secteur aussi fondamental.

Ce "ticket modérateur déguisé", cette incitation à négliger la santé dentaire des enfants, les familles du Québec ne l'acceptent pas et vous demandent de le retirer. Lors de la présentation de ce projet, vous affirmiez qu'il était "plus raisonnable" que les coupures faites par le gouvernement précédent. Cet argument nous ne l'acceptons pas; il repose sur une attitude et une politique du "moins pire" qui ouvrent la porte à toutes les complaisances. Nous, familles du Québec, visons au contraire le "mieux" dans les soins à nos enfants et nous nous attendons à ce que le gouvernement, qui a charge des politiques sociale et familiale, fasse de même.

Que les financiers s'aiguisent

les dents ailleurs que sur les enfants ou les chargés d'enfants. Déjà, un bon nombre de mesures connues (d'autres surprises nous attendent peut-être?) viennent réduire le soutien économique accordé par l'Etat aux familles pour assurer convenablement le soin, l'entretien et l'éducation de nos enfants. Ces politiques, madame, nous les jugeons insensées car leurs effets sur les familles et les enfants minent l'avenir bien plus que les déficits réels ou gonflés par des jeux de chiffres.

C'est pourquoi, madame la ministre, nous réitérons nos exigences d'un retrait de cette imposition et d'un plein rétablissement de l'assurance des soins dentaires préventifs et curatifs pour les enfants.

Les familles du Québec comptent sur vous!

**Michel Morel,  
Secrétaire de la COFAQ  
Montréal**

**Chantal Ouellet  
Sillery**

## LA VIE URBAINE

# Une fusion Québec-Lévis

Le 2 avril dernier aux stations de TV de Québec, le maire Jean Pelletier de Québec la lame à l'oeil déclarait: "Ma ville a besoin de \$30,000,000. Puis, il revenait sur un sujet quasi tabou le phénomène de fusion de sa ville avec d'autres villes du voisinage. On sait ce que les fusions ont apporté dans le passé..."

Il faut espérer que les maires des villes de Beauport, Ville Vanier, Sillery, Ste-Foy, Cap-Rouge, Loretteville et Charlesbourg auront assez de colonne vertébrale pour ne pas se laisser

embarquer dans une telle galère...

Si la ville de Québec, il y a quinze à vingt ans, avait prévu des aires de stationnement gratuites à la Haute-Ville comme à la Basse-Ville principalement dans le secteur Saint-Roch, les consommateurs seraient venus fréquenter les magasins de la ville de Québec et les commerçants y auraient trouver leur compte et la mairie aussi.

De plus, si le maire Pelletier veut absolument fusionner, il pourrait essayer avec la ville de

Lévis. Je ne suis pas sûr que le maire Chagnon abondera dans son sens mais il n'y a pas de risque à tenter l'expérience. J'y vois un avantage, c'est que ça nécessiterait un troisième lien direct (pont ou tunnel) sur le Saint-Laurent à l'Est de la ville de Québec. Car il faudrait bien que toutes les populations et de la Rive-Nord et de la Rive-Sud soient adéquatement desservies dans leurs allées et venues d'une rive à l'autre.

Plus on parle de fusion, plus

les populations convoitées y croient de moins en moins. On sait et on a su qu'est-ce que cela a donné. La mémoire est la faculté d'oublier parfois, mais de se rappeler souvent...

**Camille Fleury  
Beauport**

# Impasse

(Lettre adressée à Mme Boucher, mairesse de Sainte-Foy)

Mme Boucher, avez-vous déjà essayé de traverser à pied le boulevard Laurier, du CHUL à Place Laurier (ou vice versa)?

Je vous mets au défi de le faire. Expérimentez la chose... lorsque la lumière des piétons daigne s'allumer à temps (effet du hasard quand ça se produit) et ceci sans courir d'un trottoir à l'autre!

Vous vous rendez compte qu'il est absolument impossible de franchir le boulevard Laurier (les six voies) d'un côté à l'autre, sans courir.

Avec la quantité de gens qui traversent le boulevard à cet endroit (travailleurs, touristes, patients du CHUL, clients de Place Laurier, etc.), attendez-vous qu'un accident se produise pour ajuster la lumière des piétons en faveur des piétons???

Vous devriez penser aux gens du troisième âge aussi, vous qui approchez de l'âge d'or, si ce n'est déjà fait.

**Sylvie Chartier  
travailleuse à  
Place Laurier**

# La conscience régionale

(Lettre en réponse à celle de M. Yvon Labbé, de Québec, parue sous le titre: "Un territoire, une ville")

J'ai lu avec surprise votre lettre parue dans LE SOLEIL du 16 mars. Je dis avec surprise puisqu'elle me rappelle des moments passés qui ont fait couler beaucoup d'encre, particulièrement durant la période 70 à 80.

Permettez-moi de vous faire part que j'ai toujours été un ardent défenseur des organismes régionaux, tels que CUQ et CT-CUQ et cela, depuis leur création.

A cet égard, j'ai préconisé à quelques reprises durant cette période le regroupement des villes de la rive-nord de la région métropolitaine de Québec.

Cette vision était ma réponse à tous ceux et celles qui voulaient voir disparaître ces organismes

régionaux. Je me disais: "On garde ces organismes ou l'on crée une ville unique (rive-nord)".

Que devrait être notre préférence en 1986? J'ose croire que notre maturité d'esprit l'emportera et qu'elle permettra une meilleure collaboration des principaux intervenants. C'est es-

**Léandre Faguy  
Sillery**

# La qualité de vie

(Lettre adressée au maire Ralph Mercier, de Charlesbourg)

LE SOLEIL du 19 février 1986 traitait de l'aménagement de la montagne des Roches. M. Mercier, on sait que Charlesbourg se développe bien et est très recherchée par les entrepreneurs immobiliers et leurs futurs acheteurs parce que l'on y vante sa

sentiel pour permettre à la capitale de bien remplir son rôle pour le présent et l'avenir.

Que de problèmes seraient réglés si les parties étaient plus soucieuses du bien général.

**Michel Savard  
Charlesbourg**

qualité de vie. Mais en enlevant le dernier boisé du vieux Charlesbourg, c'est cette qualité de vie tant recherchée qui diminuera. Une fois que ce site naturel et sa faune seront détruits, il sera trop tard pour s'apercevoir de l'erreur, c'est un pensez-y bien...

## LA CONSOMMATION

# Quelle guedille!

Bien que ce ne soit pas dans mes habitudes d'étaier sur la place publique les petits problèmes quotidiens auxquels j'ai à faire face occasionnellement, certaines bêtises humaines nous portent, à certains moments, à réviser notre façon d'agir.

Lors de mon passage au restaurant "Croque-midi" situé dans le centre commercial Les Galeries Chagnon de Lévis, j'ai vécu une expérience assez banale en soit: trouver deux os de poulet dans ma guedille.

Par contre, ce qui sort de l'ordinaire et qui me pousse à étaler au grand jour cet incident, c'est la réponse du "Croque-midi", lorsque je lui ai montré très dis-

crètement, les surprises que contenait la guedille que je venais de manger.

Il a eu pour toute réponse et je cite: "C'est normal, il faut faire attention, car on ne sait jamais ce que l'on peut trouver dans nos guedilles au poulet".

Lors de mon passage au restaurant "Croque-midi" situé dans le centre commercial Les Galeries Chagnon de Lévis, j'ai vécu une expérience assez banale en soit: trouver deux os de poulet dans ma guedille.

Bon appétit quand même!

**Guy Jasmín  
Québec**

# Au Grand McDon

Gens d'affaires, personnalités, membres de divers organismes, plusieurs ont retrouvé leurs manches le mercredi 2 avril pour participer au Grand McDon. Heureuse initiative des restaurants McDonald's, cette levée de fonds constitue, bien sûr, une expérience inoubliable pour ceux qui y contribuent. Mais il faut bien comprendre que derrière ce qui peut sembler être une vaste "opération marketing" se cache la volonté de ces restaurateurs d'assumer leur part de responsabilité sociale.

En effet, plus personne ne doute du rôle prépondérant qu'a eu à jouer cette chaîne de restaurants dans l'implantation du manoir Ronald McDonald à l'hôpital Sainte-Justine de Montréal. Ce qu'esqui est important de souligner c'est que le Grand McDon 1986 a également aidé plusieurs oeuvres locales destinées aux enfants. Quant à nous, le fait que

quatre restaurants McDonald's de Sainte-Foy nous aient choisis comme bénéficiaire du don local signifie que nous pourrions acheter de l'équipement spécialisé qui favorisera la réadaptation des quelque 1,100 enfants handicapés physiquement qui sont inscrits à notre établissement.

Au nom de ces enfants et au nom de tout le personnel du Centre Cardinal-Villeneuve, merci aux propriétaires de ces McDonald's, messieurs Auger, Boisvert et Dionne, pour leur généreux geste envers notre établissement. Merci également à tous les clients qui ont collaboré au succès de cette journée.

Le Grand McDon... une levée de fonds à connaître et à faire prospérer pour le mieux-être des enfants.

**Diane Plourde  
Centre Cardinal-Villeneuve  
Sainte-Foy**

# LES VENDREDIS DE

## ENVOIE TES DESSINS À CRAYONS DE SOLEIL

Chaque semaine, Crayons de Soleil choisit cinq ou six dessins parmi tous ceux que les lecteurs lui ont fait parvenir.

Trois de ceux-ci méritent à leurs auteurs une jolie boîte de crayons à colorier. Les deux ou trois autres (selon l'espace disponible) sont publiés dans notre édition du vendredi, à plus de 120,000 exemplaires.

Cette semaine, nos gagnants sont: Maryse Cléro Nobrega, 4½ ans, Saint-Rédempteur; Dominic Blier, 8 ans, Tourville; Frédéric Séguin, 9 ans, Beauport.

### LE THÈME DU 2 MAI: L'ESPACE

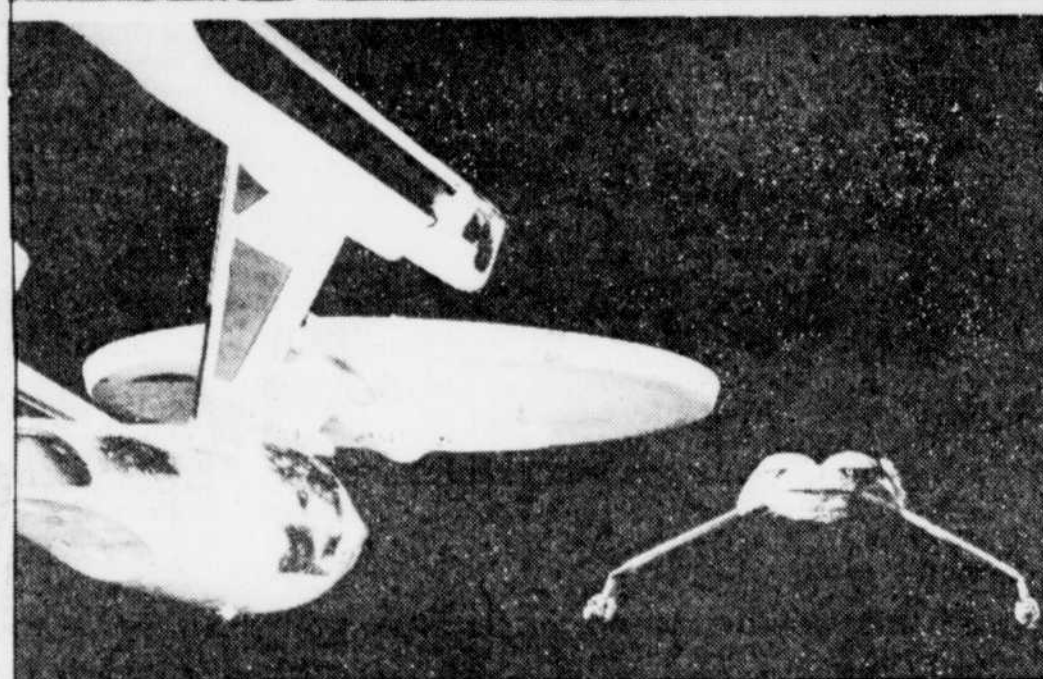
Un gros merci à Sophie Dumont pour sa suggestion. Voilà un sujet bien intéressant, qui laisse place à l'imagination. Des fusées, des extra-terrestres, des mondes bizarres. Tu dois envoyer ton dessin avant le 22 avril, à: La Vie en Images, Crayons de Soleil, 390 Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6.



**A GAGNER**



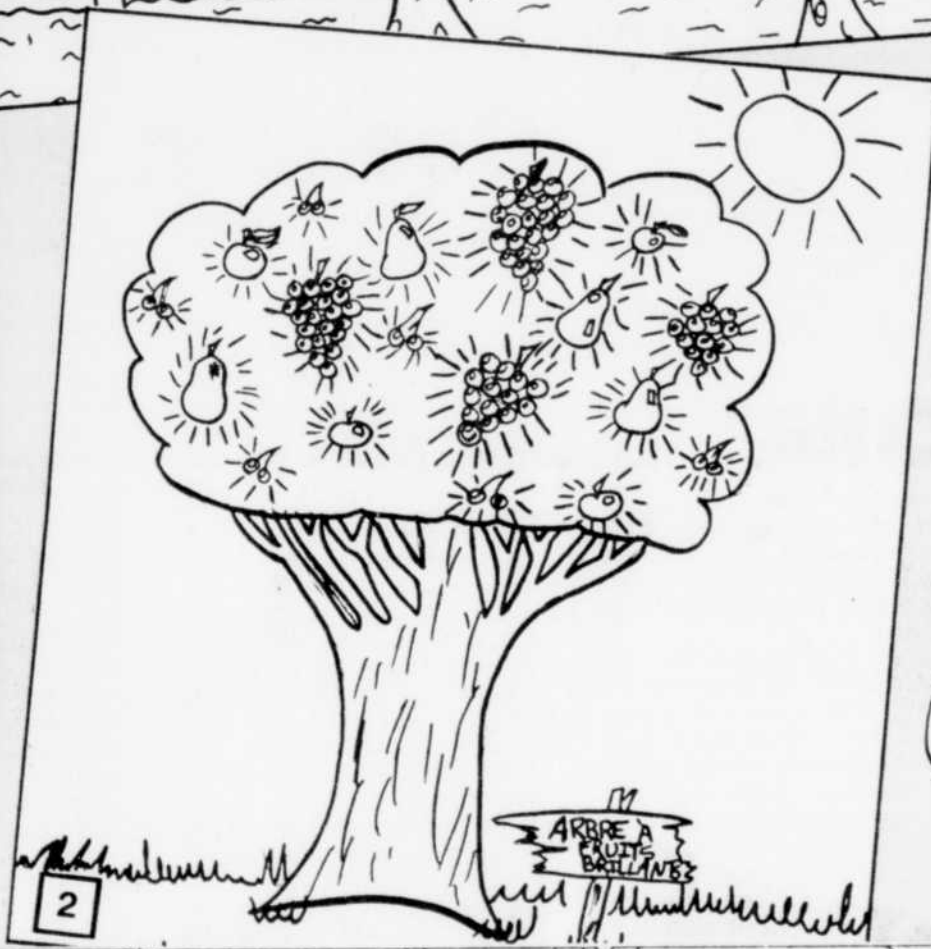
En voici trois extra-terrestres, tirés du film "Star Trek III: à la recherche de Spock". Et en dessous tu peux voir l'Enterprise, vaisseau du célèbre James T. Kirk.



**1**  
Voici de jolis arbres, dont un saule pleureur, dessinés par Karine Létourneau, 10 ans, Saint Joseph de Beauce.

**2**  
Marie-Claude Parent, 11 ans, de Saint Georges de Beauce, a imaginé un arbre à fruits brillants.

**3**  
Hummm! De magnifiques pommiers en fleurs. Une idée de Eric Levesque, 9 ans, Loretteville.



#### BLONDINETTE



#### BOTTINE



#### LES JUNGLES



#### PEANUTS



#### LES PIERRAFEU



#### SCAMP



### Menace au fusil

♦ Une maison de pension de la rue Christophe-Colomb ouest a été, vers 8h30 hier soir, la scène d'un incident qui a amené plusieurs policiers de Québec sur les lieux. Un pensionnaire armé d'un fusil en aurait menacé un autre qui a lancé l'alerte. Ne sachant comment la situation pourrait évoluer, les policiers ont dressé un périmètre de protection pour tenir loin les curieux qui n'ont pas tardé à affluer avec l'arrivée de plusieurs autos de policiers. Vêtus de vestes pare-balles, des agents se sont hissés sur le toit des maisons des environs. Toutes ces précautions devaient toutefois s'avérer inutiles, l'homme ayant décidé de se rendre après quelques pourparlers, et une enquête a été ouverte pour éclaircir l'événement. ♦

### Voleurs arrêtés à Beauport

♦ Deux individus ont été arrêtés par la police de Beauport, hier. Ils auraient tenté de dévaliser une person-

ne qui transportait la paie d'employés, vers 8 h 30 hier matin. Le délit a été commis sur le stationnement de l'hôpital Robert-Giffard. La police de Beauport précise que le plaignant qui s'appretait à monter dans son auto avait refusé de remettre l'argent à ses trois agresseurs qui simulaient une arme et qu'il avait même échangé des coups avec eux, réussissant ainsi à les mettre en fuite. Le troisième suspect est connu et son arrestation ne saurait tarder. Le trio était dans une auto qui a été retracée au cours de l'après-midi. Les deux détenus devaient être accusés, aujourd'hui, au palais de justice de Québec. ♦

### Atteint de 3 coups de feu

♦ M. Donat Fecteau, de Sacré-Coeur-de-Marie, dans la région de Thetford Mines, aurait été atteint d'au moins trois coups de feu. Le coup mortel l'a touché à la poitrine et les deux autres ont atteint les jambes.

Agé de 72 ans, M. Fecteau qui vivait seul dans le rang de la Chapelle a été trouvé sans vie, mercredi matin,

par un ami qui s'inquiétait de n'avoir pu le contacter depuis lundi. Les coups de feu auraient été tirés avec un fusil.

La Sûreté du Québec a révélé qu'aucune arme à feu n'avait été trouvée près de la victime, ce qui laisse croire qu'il s'agit d'un meurtre, le sixième depuis le début de l'année dans l'Est du Québec. Quant au mobile du crime, il n'avait pas encore été établi, hier, et plusieurs hypothèses dont celle du vol étaient envisagées. ♦

### Vol d'une camionnette

♦ Un jeune homme de Québec était détenu par la Sûreté du Québec à Rivière-du-Loup, hier soir. Il est soupçonné d'avoir volé une camionnette et deux armes à feu à Cacouna chez un citoyen de cet endroit qui lui donnait le gîte depuis deux jours par suite du mauvais temps. Le suspect, âgé de 22 ans, a été arrêté, hier matin, à un barrage dressé par des policiers, à Sainte-Hélène de Kamouraska. ♦

### Meurtre à Barachois

## Le pénitencier pour Chicoine et Vibert

♦ Les auteurs du meurtre de l'hôtelier Percy Thompson, de Barachois, en Gaspésie, ont été condamnés au pénitencier sous l'accusation d'homicide involontaire, hier. Ils ont reconnu leur culpabilité devant le juge Jean-Marc Roy, au palais de justice de Percé. Me Robert Levesque représentait la Couronne et les avocats en défense étaient Me Gilles Gaul et Me Rodrigue Joncas.

par Lucien LATULIPPE

Melvin Chicoine, âgé de 26 ans et demeurant à Barachois, a été condamné à 20 ans de détention. La cour lui a imposé 20 ans pour l'homicide,

sept ans pour vol qualifié, trois ans pour complot, deux ans pour déguisement et deux ans pour possession d'une arme à feu. Les cinq sentences sont concurrentes. De plus à l'expiration de sa peine, Chicoine s'est vu interdire la possession de toute arme à feu pour une période de cinq ans.

Son complice, Cady Vibert, qui est âgé de 19 ans et qui demeure à Saint-Georges-de-Malbaie, en Gaspésie, a été condamné à neuf ans de pénitencier, soit neuf ans pour l'homicide, cinq pour vol qualifié et trois pour complot. Ni l'un ni l'autre n'avait de dossier judiciaire important.

Agé de 70 ans, M. Thompson tenait hôtel depuis 40 ans au même endroit. Il a été tué d'un coup de feu à la tête, le 23 octobre dernier, en répondant à un client par le guichet pratiqué dans la porte arrière de son établissement, vers 9 h le soir.

Le vol était le mobile du crime. Chicoine a été arrêté à son domicile, le 29 janvier, et Vibert a été retracé en Ontario, le lendemain. L'enquête a révélé que Chicoine a menacé M. Thompson avec un fusil, en lui réclamant de l'argent, et que l'hôtelier avait voulu lui arracher l'arme en l'attrapant par le bout du canon. Ce geste aurait provoqué le coup de feu. ♦

# LA BAIE OUVRE SES PORTES SUR VOTRE JARDIN

## avec des aubaines et des prix spéciaux

**RABAIS JUSQU'À 20%**

Rabais de 20% sur le prix étiqueté de tous nos outils de jardin à manche long. Profitez-en! Rabais de \$5 sur brouette en polypropylène. Cadre en acier tubulaire, capacité de 90 L.  
Ord. 64.99, 59.99

**RABAIS JUSQU'À 1/3**

Rabais de 25% sur le prix étiqueté de semences de fleurs et de légumes variés. Rabais de 20% sur le prix étiqueté de bulbes de fleurs printanières variés. Faites-en provision. Rabais de 1/3 sur gants de jardin Green Thumb. Une taille.  
Ord. 2.99, 1.99

Achat spécial sur rosiers de Californie de premier choix. Choix de couleurs et de variétés. 4.99 ch.  
Quincaillerie, rayon 781  
Achats en magasin. Pas de livraison à domicile.  
Pas à Laurier ni Rivière-du-Loup.

**RABAIS \$40 DE**

Rabais sur tondeuse à gazon de luxe à ensilage arrière. Avec moteur Tecumseh 4 chevaux à démarrage à poignée verticale. Coupe 20 po. No DG660. Ord. 489.99, 449.99. Super aubaine sur tondeuse à gazon à essence Duramark. Moteur 3.5 chevaux. Coupe 19 po. No DG100. 189.99

**RABAIS \$40 DE**

Rabais sur tondeuse électrique Duramark. Tondeuse/déchiquteuse à moteur 8 A. Coupe 18 po. hauteur réglable. N° DE400. Ord. 239.99, 199.99. Tondeuse électrique Duramark à prix d'aubaine. Coupe 18 po. moteur 8 A. N° DE100. 124.99

**RABAIS \$20 DE**

Rabais sur coupe-herbe électrique Duramark. Moteur 4 A. coupe 16 po. bobine de fil de 50 pi. N° 1100. Ord. 89.99, 69.99. Rabais de \$5 sur coupe-herbe électrique Duramark. Coupe 10 po. N° 400. Ord. 34.99, 29.99

**RABAIS 25% DE**

Rabais sur épandeur Broadcast. Capacité de 60 lb. Ord. 39.99, 29.99. Engrais Green Cross à prix d'aubaine. Sac de 10 kg. 'Lawn Green', 11.99 'Weed 'n Feed', 14.99

**C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie**



• Québec et Sainte-Foy, lun. à mer., 9h30 à 17h30; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h  
• La Capitale à Québec 627-5922 • Place Laurier à Sainte-Foy (mail sud-ouest) 627-5959



**Vous l'attendiez...il est  
MAINTENANT  
ARRIVÉ!**

# LE JOUR DES AUBAINES MYSTÈRES

**DEMAIN  
À LA BAIE**

**ÉCONOMISEZ**

**10% , 15% , 20% ou 25%**

**quand vous payez par CARTE DE CRÉDIT ou COMPTANT!**

**LE SAMEDI 12 AVRIL**

**VOUS ÉCONOMISEREZ AU MOINS 10%, PEUT-ÊTRE MÊME 25%\*  
À COUP SÛR, SUR PRESQUE TOUS LES ARTICLES À LA BAIE.**

**Exceptions:** Tabac, restaurants, nourriture, produits pharmaceutiques, gros électroménagers et fours à micro-ondes de toutes marques, appareils stéréo, téléviseurs, ordinateurs (y compris ceux du rayon 762), appareils vidéo électroniques, certificats-cadeaux ainsi que les services aux clients: Salon de coiffure, First Lady, Studio de photo, Réparations de montres et autres, Slick, Service de nettoyage à domicile, Voyages American Express, Innovation en informatique, entreposage de fourrures, la Billeterie, le fleuriste et emballage-cadeau.

Les employés de la Compagnie de la Baie d'Hudson (actuels et retraités), de ses succursales et filiales ainsi que les membres de leurs familles immédiates ne sont pas admissibles à l'offre de rabais de 15% à 25%.

\* Les rabais sont répartis comme suit:

Vous avez 1 chance sur 100 d'obtenir un rabais de 25%.  
Vous avez 3 chances sur 100 d'obtenir un rabais de 20%.  
Vous avez 4 chances sur 100 d'obtenir un rabais de 15%.  
Vous avez 92 chances sur 100 d'obtenir un rabais de 10%.

■ **PROCUREZ-VOUS SIMPLEMENT LA CARTE RABAIS GRATTE-AUBAINE** à la Baie, et vous êtes assuré d'économiser sur presque tous les articles dans le magasin. Voir les exceptions.

■ **LES ÉCONOMIES CORRESPONDENT** au montant caché sous le sceau. Veuillez ne pas enlever ou gratter le sceau. Cela doit être fait seulement par un vendeur autorisé de la Baie.

■ **LES ÉCONOMIES SONT VALABLES** sur le premier achat ainsi que sur les suivants.

■ **PORTEZ-LE À VOTRE COMPTE** la Baie, MasterCard, Visa, American Express ou Simpson. Ou payez **COMPTANT!**

**ACHATS EN MAGASIN SEULEMENT.**

**C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie**



• Québec et Sainte-Foy, lun. à mer., 9h30 à 17h30; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h

• La Capitale à Québec 627-5922 • Place Laurier à Sainte-Foy (mail sud-ouest) 627-5959

la **Baie**